

La question des prix et des subventions au Maroc face aux mutations de la politique agricole

Akesbi N.

in

Akesbi N. (ed.), Maraveyas N. (ed.).

Prix et subventions : effets sur les agricultures familiales méditerranéennes (études nationales)

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 11

1997

pages 81-117

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971488>

To cite this article / Pour citer cet article

Akesbi N. **La question des prix et des subventions au Maroc face aux mutations de la politique agricole.** In : Akesbi N. (ed.), Maraveyas N. (ed.). *Prix et subventions : effets sur les agricultures familiales méditerranéennes (études nationales)*. Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 81-117 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 11)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

La question des prix et des subventions au Maroc face aux mutations de la politique agricole

Najib Akesbi

Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat (Maroc)

Résumé. L'objet de la présente contribution est de montrer que, en dépit de certaines réformes engagées, la problématique des prix et des subventions agricoles demeure ardue. Après plus d'une décennie d'«ajustements structurels», les problèmes fondamentaux n'ont pas encore été résolus, alors que la lame de fond de certaines contraintes structurelles limite encore plus les marges de manœuvre. Après une présentation succincte des caractéristiques générales du secteur agricole au Maroc, nous essaierons de montrer que la politique des prix et des subventions, telle qu'elle a été menée jusqu'aux années 80, n'a pas été le fruit du hasard, mais une composante d'une politique agricole et, plus généralement, d'une stratégie de développement économique et social. En particulier, nous expliquerons en quoi et comment cette politique a constitué un mode de régulation sociale qui répondait aux impératifs mêmes du modèle d'accumulation adopté. Les programmes d'ajustement structurel, mis en oeuvre dans le secteur agricole depuis le milieu des années 80, ont remis en cause une politique qui a eu ses succès et ses échecs et, peut-être surtout, sa cohérence. La nouvelle politique déstabilise donc un système mais n'a pas encore réussi à lui en substituer un autre capable de générer une alternative acceptable et viable. Pour l'instant, l'observation des faits soulève de graves interrogations que nous essaierons de poser clairement et de discuter sereinement. Par ailleurs, l'examen plus attentif de certains mécanismes de détermination des prix et de subvention vise la mise en évidence des défauts du système et, par là-même, les limites de la théorie de la «vérité des prix», ainsi que la confirmation de l'existence d'une alternative viable, dans ce domaine du moins. Si la voie choisie a été toute autre, force est de constater qu'elle se heurte encore à plus d'un obstacle, dont le dépassement nécessite avant tout une vision moins dogmatique des rôles respectifs du marché et de l'Etat dans le processus du développement.

Mots clés. Politique agricole - Politique des investissements - Politique des prix - Politique de soutien - Politique fiscale - Ajustement structurel - Planification - Subvention - Secteur agricole - Modernisation - Commerce extérieur - Investissement - Prix agricoles - Produit agricole - Consommation intermédiaire - Irrigation - Revenu agricole - Prix à la production - Prix à la consommation - Maroc

Title. *The question of prices and subsidies in Morocco in the face of changes in the agricultural policy*

Abstract. *The aim of this contribution is to show that the problem of agricultural prices and subsidies remains a difficult one in spite of certain reform that have been undertaken. After more than a decade of 'structural adjustments', the fundamental problems have not yet been solved, whereas an undercurrent of certain structural constraints limits the scope for manoeuvre even more. A succinct description of the general characteristics of the agricultural sector in Morocco is followed by argument showing that the price and subsidies policy as applied until the 1980s was not the result of chance but a component of an agricultural policy and, more generally, of an economic and social development policy. In particular, it is explained how this policy formed a mode of social regulation that responded to the very imperatives of the accumulation model adopted. The structural adjustment programmes implemented in the agricultural sector in the mid-1980s have called into question a policy that has had its successes and failures, and, perhaps above all, its coherence. The new policy thus destabilises a system but has not yet succeeded in replacing it by another that is capable of generating an acceptable, viable alternative. To date, observation of the facts raises serious questions that are stated clearly and discussed calmly. In addition, more attentive examination of certain price and subsidy determination mechanisms is aimed at showing the defects of the system and hence the limits of the 'cost pricing' theory and confirmation of the existence of a viable alternative—at least in this sector. Although a very different pathway has been chosen, it is observed that it is encountering more than one obstacle, whose circumventing requires above all a less dogmatic view of the respective roles of the market and the state in the development process.*

Keywords. *Price policy - Support policy - Tax policy - Structural adjustment - Planning - Subsidies - Agricultural sector - Modernisation - Foreign trade - Investment - Agricultural prices - Agricultural produce - Inputs - Irrigation - Agricultural income - Farm-gate prices - Consumer prices - Morocco*

I – Caractéristiques générales du secteur agricole

Le Maroc est le pays le plus méridional des pays tempérés. Situé à l'extrémité Nord-Ouest de l'Afrique, il s'étend sur une superficie de 710.850 km² et présente une façade maritime sur la Mer Méditerranée et l'Océan Atlantique longue de 3 446 km. Le climat est de type méditerranéen, mais les influences de l'Atlantique, de l'altitude et du désert créent des différenciations qui marquent les situations particulières d'une zone ou d'une région à l'autre. On relève cependant une aridité croissante du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est. Près de la moitié de la superficie du pays est désertique. L'autre moitié comprend 9,2 millions d'hectares de terres cultivables, 6 millions d'hectares de forêts, 3 millions d'hectares de nappes alfatières et 21 millions d'hectares de parcours.

Les quelque 9 millions d'hectares cultivables sont occupés à près de 60 % par les céréales (5,3 millions d'hectares en moyenne entre 1988 et 1993), une moyenne de 2,5 millions d'hectares étant laissés en jachère. Les cultures légumineuses, industrielles, fourragères et maraîchères ont couvert en 1994 respectivement 442 000 ha, 333 000 ha, 162 000 ha et 203 000 ha (moyenne 1988-1993).

Environ 12 % des terres cultivables sont actuellement irriguées. L'essentiel des terres demeure donc soumis à des conditions climatiques très aléatoires, marquées par des précipitations irrégulières et de surcroît souvent mal réparties dans le temps et dans l'espace (moins de 500 mm dans la plus grande partie du pays, surtout au-dessous de l'axe passant par Casablanca, avec un éventail allant de moins de 100 mm au Sud de l'Anti-Atlas à plus de 1 000 mm sur les hauts massifs du Rif ...). De manière générale, les précipitations baissent selon un gradient Nord-Sud et Ouest-Est. Au demeurant, l'examen des séries statistiques en longue période révèle que la fréquence des années de sécheresse est plus grande depuis le début des années 80 que par le passé. Sur les quinze dernières années, sept d'entre elles sont considérées comme des années de sécheresse plus ou moins grave.

L'autre contrainte majeure de l'agriculture marocaine réside dans ses structures foncières, source de multiples obstacles qui constituent autant d'entraves à son développement. Celles-ci se caractérisent notamment par la prépondérance des petites exploitations (les trois-quarts ont moins de cinq hectares et occupent moins du quart de la SAU), le morcellement excessif (on compte en moyenne six parcelles par exploitation), le maintien de statuts fonciers archaïques et précaires (collectif, guich, habous, ...), la faible proportion des terres immatriculées et donc dotées de titres fonciers (nécessaires à l'obtention de crédits par exemple).

L'effort de modernisation entrepris dans le pays a été très inégalement réparti dans l'espace, en fait fortement concentré dans des «périmètres irrigués», de sorte que si ces derniers apparaissent aujourd'hui relativement bien équipés, le secteur dans son ensemble demeure faiblement doté de moyens pour une bonne intensification de la production, notamment par rapport à certains pays comparables de sa région. A titre indicatif, en 1992, on utilisait au Maroc 33 kg d'engrais par hectare de SAU et on disposait seulement d'un tracteur pour 234 ha de SAU. Pendant la même année, les chiffres équivalents étaient respectivement de 22 et 178 pour la Tunisie, de 339 et 43 pour l'Égypte et de 70 et 38 pour la Turquie (MEDA-GRI, 1996).

La population marocaine pour sa part évolue sensiblement en accusant des mutations qui ne sont pas seulement quantitatives ou qualitatives mais qui concernent aussi sa distribution dans l'espace. En effet, la population rurale est, en 1993, et pour la première fois dans l'histoire du pays, moins nombreuse que la population urbaine : elle représente près de 49 % des 26 millions d'habitants que compte le pays. Il en est de même pour la population agricole qui, rapportée à la population totale, connaît une diminution continue pour atteindre 34 % en 1993. Il reste que, intrinsèquement, cette population continue d'augmenter, notamment dans sa composante «active». La population active agricole est estimée, en 1993, à 2 870 000 personnes, soit le tiers de la population active totale, avec une surface agricole utile de 3,21 ha par actif agricole (Tableau 1 en annexe). Si cela conduit à une demande d'emplois qui se maintient à un niveau élevé, l'accroissement de la population rurale, de manière générale et dans un contexte de ressources physiques limitées, se traduit par une constante accentuation des pressions sur les terres de culture, les parcours et les forêts.

Le PIB par tête du Maroc atteint 1 132 dollars en 1992, ce qui le place, selon la classification de la Banque Mondiale, dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure. La part de la

production agricole dans le PIB est tombée de 22,6 % en moyenne, durant la première moitié de la décennie 60, à 17,3 %, trois décennies plus tard. Mais pour l'essentiel, cette baisse est antérieure à la décennie 80. En fait, l'évolution reste surtout marquée par une forte variabilité qui peut d'une année sur l'autre faire passer cette part de près de 20 % à moins de 15 %, comme ça a été le cas encore en 1991 et 1992 (Tableau 2 en annexe). C'est dire, de prime abord, combien la principale caractéristique de l'agriculture marocaine demeure son extrême dépendance à l'égard des aléas climatiques.

Le PIB agricole par actif agricole s'élève à 1 483 US\$ en 1992, rapport inférieur à ceux de la Tunisie et de l'Algérie (respectivement 3 891 et 3 534 US\$) mais supérieur à celui de l'Égypte (941US\$). En fait, reflétant la variabilité de la production, cet indicateur change aussi sensiblement d'une année sur l'autre (1 280 US\$ en 1989 et 1 847 US\$ en 1991 par exemple) (MEDAGRI, 1996). Il reste que cette performance du secteur, pris dans sa globalité, apparaît relativement faible. Exprimée autrement, à travers le rendement des céréales par exemple, qui restent tout de même de loin les principales productions du pays, la performance demeure plutôt médiocre: le rendement des quatre principales céréales, durant la période 1989-1992, s'est élevé à 11,7 q/ha. De plus, en deux décennies, ce rendement moyen s'est à peine amélioré de deux à trois quintaux par hectare (Tableaux 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 en annexe).

La structure de la valeur de la production agricole en 1991, qui fut plutôt une bonne année du point de vue de la pluviométrie, se répartit de la manière suivante : 45 % pour les céréales et légumineuses, 28 % pour l'élevage et 27 % pour les autres productions telles que les fruits, les légumes et les cultures industrielles. Mais il faut savoir que lorsque la campagne est plutôt «mauvaise», la part des céréales et des légumineuses baisse fortement, entre 20 et 25 %, alors que les parts de l'élevage et des «autres productions» augmentent sensiblement (entre 35 et 45 % pour chacune)¹. Cela s'explique par le fait que ces dernières (maraîchage, betterave et canne à sucre, arbres fruitiers, ...) sont généralement irriguées alors que les deux premières composantes de la production sont dans leur grande majorité directement soumises aux aléas climatiques.

La balance commerciale agro-alimentaire du Maroc est excédentaire, mais cela n'est dû qu'à l'apport des produits de la mer. Sans ces derniers, l'excédent de 1,5 milliards de Dirhams, enregistré en 1992, se transformerait en déficit de 3,3 milliards de Dirhams et le taux de couverture des importations par les exportations passerait de 119 à 57 %. Les exportations agro-alimentaires représentent 27 % des exportations totales du pays et apparaissent dominées, mis à part les produits de la mer, les agrumes, les primeurs et les conserves végétales. Les importations agro-alimentaires représentent 12 % des importations totales mais cette proportion peut varier sensiblement selon les résultats de la campagne agricole. En fait, elles sont surtout constituées de produits alimentaires de base : blé tendre, graines et huiles végétales, sucres et produits laitiers (Tableaux 11, 12, 13 et 14 en annexe).

II – La politique agricole : objectifs et instruments

La politique agricole au Maroc doit aujourd'hui être présentée et appréciée au regard de la rupture intervenue au milieu des années 80 par la mise en oeuvre de la politique d'ajustement structurel dans le secteur. Pour l'essentiel cependant, la situation actuelle reste le produit de la politique conduite dans le pays depuis le milieu des années 60 et communément appelée «politique des barrages».

1. Les objectifs de la «politique des barrages»

La stratégie de développement du Maroc indépendant puise ses racines dans les orientations adoptées par l'Etat vers le milieu des années 60. S'ils se déclarent acquis aux préceptes de la théorie des «avantages comparatifs» et aux recettes qu'elle implique en matière de stratégie de développement, les responsables marocains se distinguent d'une certaine manière d'un grand nombre de décideurs du Tiers-Monde, en proclamant l'agriculture secteur prioritaire (Akesbi et Guerraoui, 1991).

Partant de la thèse «dualiste», l'objectif des responsables fut de tendre vers la «modernisation du secteur traditionnel». Pour ce faire, et compte tenu de l'ampleur de la tâche et de la rareté des ressources financières disponibles, il convenait «de distinguer et de hiérarchiser les actions les plus importantes et dont la rentabilité à court terme ne pourrait plus être mise en question»². Maximiser cette rentabilité à

court terme dans l'agriculture semblait nécessairement passer par l'édification des barrages pour irriguer la terre, par la constitution d'«exploitations viables», aptes à tirer profit de la mécanisation et de l'intensification de la production, par l'ouverture de ces exploitations au marché, par l'orientation de la production vers les cultures commerciales, ... La promotion des cultures d'exportation (notamment les agrumes et les primeurs) apparaissait d'autant plus intéressante que le Maroc était censé disposer d'avantages comparatifs appréciables : climat approprié, proximité des marchés européens, main-d'oeuvre bon marché, ... Outre l'impact bénéfique sur l'emploi et les revenus, les exploitations devaient rapporter au pays de précieuses devises, nécessaires à l'équilibre de la balance des paiements et au remboursement de la dette extérieure que l'on projetait de contracter pour financer les investissements planifiés.

Le modèle issu de cette approche, qualifié d'agro-exportateur, sera mis en œuvre à partir du milieu de la décennie 60. Son promoteur et maître d'œuvre sera l'Etat. C'est lui qui, par une politique active et multiforme, s'assure la maîtrise du processus lancé et le contrôle des mutations qui en découlent. La «politique des barrages» se donnera comme objectif/symbole l'irrigation d'un million d'hectares à l'horizon 2000. L'Etat investira donc lui-même massivement mais mettra aussi en place tout un ensemble d'instruments de politiques économique, financière et sociale, dans l'espoir de créer certains «effets d'entraînement» au niveau du secteur privé et, en définitive, de consolider le modèle agricole en promotion : encadrement, subventions, prix, fiscalité, crédits, débouchés, etc.

2. Les instruments mis en oeuvre

Nous nous attacherons ici à examiner surtout les instruments concernant les investissements, la fiscalité, les subventions et les prix (Akesbi et Guerraoui, 1991).

A. Les investissements publics

Depuis le milieu des années 60 et tout au long des vingt années suivantes, les plans de développement qui se sont succédés ont réservé la part la plus importante de leurs dépenses d'investissement aux projets hydro-agricoles, pour l'essentiel de grande hydraulique : en moyenne entre le tiers et le quart des investissements publics et entre la moitié et les deux tiers de ceux destinés à l'agriculture³ (Tableau 1 et Tableau 15 en annexe).

Tableau 1. Répartition des ressources publiques par secteur 1965-1993, en % du total

Sous-secteur	1965-67	1968-72	1973-77	1978-80	1981-85	1986-89	1990-93
Agriculture	27,4	42,9	24,3	26,7	21,7	18,4	18,9
dont • barrages	4,4	16,1	6,5	9,3	4,8	5,8	nd
• irrigation	14,7	13,2	8,9	10,4	6,5	nd	nd
Autres secteurs productifs	28,2	18,6	15,7	11,8	16,2	30,0	23,6
Infrastructure	21,8	21,5	19,6	19,6	17,7	14,7	12,9
Education et formation	nd	nd	11,6	17,6	17,9	14,7	12,1
Logement et services sociaux	nd	nd	8,1	5,9	9,2	4,1	4,0
Développement régional	22,5	17,0	9,9	11,5	8,3	nd	17,4
Administration générale et autres	nd	nd	10,8	6,8	8,9	18,0	10,3
Total (en %)	99,9	100,0	100,0	99,9	99,9	99,9	99,2
Dépenses totales (millions Dh courants)	2 132	5 478	17 923	17 923	15 960	61 440	70 384

Sources : MARA : "La politique de prix et d'incitation dans le secteur agricole", en collaboration avec Associates for International Resources and Development (AIRD), Rapport final, 1986, p. 3 ; Données 1986-1993 : Documents des Lois de Finances et Rapports du Ministère des Finances, Rabat

Le résultat en est qu'il a été possible en une vingtaine d'années d'édifier une vingtaine de grands barrages et d'équiper quelque 350 000 ha. C'est ainsi que le pays dispose actuellement de 35 ouvrages de grande hydraulique et de près de 500 000 ha de terres équipées et irriguées dans les périmètres situés à leur aval.

B. Code des investissements agricoles et politique des subventions

Pour amener les agriculteurs à relayer l'action de l'Etat dans les périmètres irrigués et à s'engager dans la dynamique de modernisation de leurs exploitations, un code des investissements agricoles est promulgué en 1969. L'Etat s'engage à accorder, certes, des subventions et des primes mais aussi des crédits adaptés et à des conditions de faveur, un encadrement et une assistance technique conséquente, voire dans le cas des «cultures intégrées» la garantie de l'écoulement de la production à des conditions pré-établies. La contribution des bénéficiaires de l'eau d'irrigation est ramenée de fait à un niveau quasi-symbolique (1 500 Dh et une redevance annuelle dont sont exemptés les petits et moyens exploitants). En contrepartie, la mise en valeur des terres est déclarée obligatoire et, de plus, selon des normes d'exploitation et des plans d'assolement établis par les pouvoirs publics

Par ailleurs, le code des investissements énonce quelques règles dans les «autres zones» (qui resteront toutefois inappliquées) et plusieurs projets de réformes structurelles complémentaires, également demeurés peu suivis d'effets : limitation du morcellement des terres, lois sur le remembrement, l'immatriculation, les terres collectives, les terres habous, etc.

C'est en fait la partie du code relative aux subventions qui a été la plus largement et la plus conséquemment mise en application (nous y reviendrons).

a) L'évolution des subventions aux facteurs de production

Dès le début, le code des investissements offrait tout un ensemble de subventions afin d'encourager l'acquisition des différents instruments de la modernisation : semences, engrais, produits phytosanitaires, matériel agricole, construction d'étables, opérations spécifiques en faveur du verger national (agrumes, oliviers, palmiers) ou de l'amélioration génétique du cheptel. Certaines dispositions du code en la matière ont par la suite été plus ou moins modifiées, se faisant durant les années 70 et au début des années 80 à la fois plus libérales et plus généreuses (Tableau 16 en annexe). Ainsi, en a-t-il été par exemple des engrais et du matériel agricole dont les taux de subvention à l'origine étaient plus faibles et modulés en fonction de l'adhésion ou non à une opération contractuelle avec l'Etat («Opération engrais», contrat d'assolement, etc.), les taux étant plus intéressants dans ce cas pour inciter les agriculteurs à s'y engager. Les taux ou les montants à l'unité des subventions pour l'achat des semences sélectionnées, du cheptel de race ou de plants fruitiers ont également été à la hausse. En fait, en ce qui concerne les engrais et les semences sélectionnées, il faut dire que dès le milieu des années 70, les subventions étaient devenues systématiques et intégrées dans le prix de vente public (abaissé grâce à la subvention en dessous du prix de revient), de sorte que le taux de subvention est devenu variable d'une année à l'autre et plus difficile à connaître avec exactitude. Par ailleurs, certains intrants et matériels ont été ajoutés à la liste bénéficiaire des subventions, comme c'est le cas des produits phytosanitaires de lutte contre la folle-avoine, des motoculteurs, des récoltes de betterave et de canne à sucre, du matériel d'ensilage et de transport de mélasse et du matériel d'irrigation. Actuellement, les taux des subventions maintenues apparaissent dans l'ensemble élevés mais ne sont encore différenciés qu'en fonction d'un seul critère : la qualité d'individu ou de groupement d'individus (coopérative) du bénéficiaire. Les groupements sont encore plus avantagés que les personnes physiques, l'Etat marquant ainsi son désir d'inciter les agriculteurs à se grouper en coopératives de services, solution permettant aux plus petits parmi eux notamment de mettre en commun leurs moyens et ainsi de tendre vers la constitution d'exploitations viables (Tableau 2).

Tableau 2. Code des investissements agricoles : subventions des investissements (gérées par le Fonds de Développement Agricole)

Rubriques	Taux de subvention en %		Observation
	Individus	Coopératives	
I - Matériel agricole			
<i>1.1. Gros matériel :</i>			
. Tracteur < 40 CV	25	25	Subvent° plafond de 25 000 DH/Tract.
. Tracteur > 40 CV	0	30	
. Moissonn. lieuses, faucheu. lieuses	25	25	
. Récolteuse (de betterave et canne)	10	20	
. Autres matériels d'accompagnement de traitement (faucheuse, semoir, ...)	25-35	20-35	
<i>1.2. Petit matériel :</i>			
. Petit matériel de harnachement	50	50	
. Motoculteur	25	25	
II - Aménagements fonciers et hydro-agricoles			
<i>2.1. Travaux d'aménagement. (défrichem., épierreage, nivellem., drainage, ...)</i>	30	40	Plafond de 2 000 000 DH/exploitat° pour les travaux d'adduct°
<i>2.2. Matériel d'irrigation :</i>			
. Aspersion	10	20	
. Localisée	20	30	
III - Elevage			
<i>3.1. Améliorat° génétique :</i>			
. Bovins laitiers	1200-1500 DH/tête	1300-1600DH/tête	
. Bovins à viande reproducteurs de race pure	1000 DH /génisse pleine	1000 DH /génisse pleine	
. Ovins et caprins	400-500 DH/tête	450-700 DH/tête	
<i>3.2. Bâtiments et matériel d'élevage :</i>			
. Etables bovins, poulaillers, bergeries, ...	20	25	
. Broyeurs, mélangeurs et autres matériels d'élevage	20	25	
. Laiteries annexes à équiper	20	25	

Source : Rapport FDA, 1993

Depuis le milieu des années 80, l'État marque sa volonté de se désengager du soutien de certains facteurs, notamment de ceux qui drainent au demeurant les parts les plus importantes des subventions distribuées. C'est le cas en particulier des engrais et des aliments de bétail, lesquels, à titre d'exemple, avaient absorbé en moyenne, entre 1980 et 1984, respectivement 34 % et 19 % des subventions totales aux facteurs de production (soit une enveloppe moyenne de 680 MDH (Tableau 3 et Tableaux 17, 18, 19 et 20 en annexe).

Tableau 3. Subventions de l'Etat aux facteurs de production (millions DH)

Facteurs de production	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1988/90
Engrais	96	132	52	49	61	88	161	221	237	209	334	450	125
Matériel agricole	15	21	16	23	20	21	15	24	77	47	41	nd	nd
Eau d'irrigation	nd	nd	nd	nd	nd	nd	126	127	117	119	129	nd	nd
Semences	nd	nd	nd	nd	12	13	20	23	17	20	36	nd	42
Lutte sécheresse	-	10	4	14	6	8	12	78	55	73	94	nd	nd
Pulpe/son	10	12	16	18	35	48	61	70	114	164	241	nd	-
Service commerc.	nd	nd	nd	nd	nd	nd	57	56	69	72	86	nd	-
Total partiel	121	174	87	104	134	179	446	600	685	703	961	450	-
Investis./ exploitat°	30	34	38	43	44	47	70	79	133	144	157	nd	123
Total	30	34	38	43	44	47	70	79	133	144	157	nd	290
% du PIBA	2,2	3,2	1,5	1,8	1,7	2,0	4,1	5,9	5,0	5,3	6,3	-	0,9

Sources : MARA-AIRD : "La politique de prix et d'incitation dans le secteur agricole", 1986, p. 14
 Pour 1988-1990, il s'agit d'une moyenne de la période (cf. Bouanani, 1992, pp. 18-19)

L'eau n'est évidemment pas un facteur de production quelconque, surtout dans des zones aménagées pour constituer des périmètres irrigués. Pour ces derniers, le code des investissements agricoles a clairement affirmé l'engagement de l'Etat pour réduire au «strict minimum» la partie, supportée par les agriculteurs, du coût de production, de transport et de livraison de l'eau d'irrigation. Effectivement, cette partie fut minimale et, même, alla en s'amenuisant année après année, jusqu'au début des années 80 du moins. La contribution aux infrastructures de base d'abord devait atteindre 40 % de leur coût. En fait, outre l'exonération des 5 premiers hectares pour les exploitations qui en ont 20 et moins, et de la totalité des superficies situées dans les périmètres du Tafilalet et de Ouarzazate, la participation, fixée en 1969 à 1 500 DH/ha, ne représentait déjà que 15 % environ du coût des équipements. Faute d'être réévaluée alors que le coût des investissements ne cessait de s'alourdir par ailleurs, cette proportion a continué à baisser par la suite, représentant moins de 5 % au début des années 80. Les prix de l'eau et les taxes de pompage, pour leur part, avaient également été gelés tout au long de la décennie 70 et, pour certains périmètres tels ceux de Souss, Ouarzazate et Loukkos, on avait attendu 1980 pour fixer un tarif pour la première fois. Si depuis, les barèmes de tarification de l'eau semblent faire l'objet d'actualisations plus fréquentes (Tableau 18 en annexe), on n'en estime pas moins que les coûts en vigueur aujourd'hui demeurent en dessous des coûts assurés par l'Etat. Encore que, même avec des taux de participation et des tarifs pour l'eau aussi avantageux, les bénéficiaires semblent rechigner à honorer leurs engagements. Les taux de recouvrement des redevances de l'Etat demeurent insuffisants.

Au total, la partie du coût prise en charge par l'Etat apparaît jusqu'en 1984 appréciable. A titre indicatif, les subventions à l'eau d'irrigation, entre 1980 et 1984 (donc après la période de gel des barèmes), avaient totalisé 620 MDH, soit près du cinquième des subventions à l'ensemble des facteurs de production durant la même période. Quant aux subventions permettant le financement des investissements réalisés sur les exploitations mêmes, ils avaient atteint 583 MDH, toujours en cumul entre 1980 et 1984, soit presque autant que les subventions affectées à l'eau d'irrigation (Tableau 3 ci-dessus).

b) Le Fonds de Développement Agricole

Coûteuse, la politique de subvention aux facteurs de production et à la modernisation, en général, devenait aussi de plus en plus lourde et complexe. La multiplication des aides impliquait une multiplicité de procédures, d'organes concernés et de pertes de temps et d'énergie. Aussi, la volonté de rationaliser et d'améliorer l'efficacité de la politique de l'Etat en la matière avait amené les responsables à décider la création, à partir du premier janvier 1986, d'un Fonds spécial au niveau du Trésor appelé Fonds de Développement Agricole (FDA). Confié à la Caisse Nationale de Crédit Agricole, ce Fonds intègre en fait les programmes d'encouragements financiers de l'Etat établis annuellement par le Ministère de l'Agriculture. Trois objectifs ont été assignés au FDA :

- la mise à disposition aux agriculteurs bénéficiaires d'aides financières publiques des montants qui leur sont accordés dans les conditions et les délais les meilleurs ;

- ❑ la collecte de fonds extra-budgétaires à même de permettre la réduction sinon la suppression des subventions à l'investissement agricole encore prises en charge par le budget de l'Etat ;
- ❑ la modulation des encouragements financiers de l'Etat en vue de leur adaptation à la fois aux ressources financières disponibles et aux options de développement agricole retenues.

Pivot de l'incitation de l'investissement privé dans l'agriculture, le champ d'intervention du FDA est en principe assez large. Toutefois, compte tenu des limites des ressources financières disponibles, il a fallu identifier quelques domaines prioritaires : intrants agricoles, intensification de la production animale, équipement des exploitations agricoles, aménagements fonciers (Tableau 3 ci-dessus). Ces domaines pourraient s'élargir si les ressources pouvaient l'être aussi. Cela est théoriquement possible puisque outre les dotations budgétaires du Ministère de l'Agriculture, le FDA est également autorisé à recevoir des sources de financement extérieures et même des dons de personnes et organismes nationaux et internationaux.

C. La défiscalisation du secteur agricole

Comme les autres secteurs, l'agriculture peut théoriquement avoir à supporter une charge fiscale de nature directe et indirecte. En fait, au Maroc, elle a bénéficié d'une large défiscalisation.

a) Impôts directs

L'association de l'ancien «tertib» à la politique coloniale et son impopularité rendaient nécessaire sa suppression dès les premières années de l'indépendance. L'abolition de cet impôt répondait en grande partie à des mobiles socio-politiques : 90 % des agriculteurs précédemment soumis au tertib allaient désormais être exonérés du nouvel impôt, «l'impôt agricole», qu'on lui avait substitué. Dans le même temps, l'autre objectif poursuivi était d'ordre économique, l'impôt se voulant un instrument autant de persuasion que de dissuasion au service d'une mise en valeur performante dans l'agriculture. En effet, contrairement au tertib qui s'appliquait au revenu réel, du moins théoriquement, l'assiette de l'impôt agricole résidait dans le revenu virtuel, c'est-à-dire un revenu attendu en moyenne, calculé sur la base de la capacité de production de la terre et du bétail. C'est donc un potentiel de production plus que la production elle-même qui était soumis à l'impôt. Cette innovation était de nature à encourager l'intensification de la production et la recherche de l'amélioration des rendements puisque tous les revenus dépassant les normes virtuelles échappaient à l'impôt. A l'opposé, les agriculteurs ne mettant pas en valeur leur terre correctement étaient pénalisés, étant alors imposés sur un revenu non totalement réalisé. Les normes du revenu virtuel étaient fixées par hectare et par commune et modulées selon les catégories de terrain (qualité du sol, terrain irrigué, élevage), les modes d'exploitation (moderne, traditionnel). L'étude des barèmes ainsi établis éclairait déjà quelque peu certains choix des responsables. Ainsi, l'«assiette» de certaines spéculations qu'on désirait promouvoir était manifestement sous-estimée et donc sous-imposée (tomates, haricots, coton, fruits, ...). Les agrumes bénéficiaient en plus d'un dégrèvement de 50 % sur l'impôt exigible jusqu'à l'âge de 10 ans de la plantation. De manière plus générale, les revenus des exploitations «modernes» demeuraient assez largement sous-évaluées (Akesbi, 1981).

Ce n'était pourtant là que le point de départ car l'évolution qui a suivi a accentué démesurément les distorsions initiales. Curieusement, alors que les structures de la production, les pratiques culturales, les rendements, les revenus agricoles évoluaient plus ou moins sensiblement, l'impôt agricole pour sa part demeurait figé, particulièrement au niveau des bases d'établissement de son assiette. C'est dire combien les productions dont la rentabilité sera de plus en plus forte seront par là-même aussi de moins en moins appréhendées par l'impôt. Selon une étude menée par la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA), pour obtenir les revenus virtuels actualisés à 1979, il fallait multiplier ceux arrêtés en 1963 par des coefficients de 3,7 pour les grandes cultures, 6,2 pour les agrumes, 9,6 pour les cultures industrielles. Les écarts avec les revenus réels sont plus importants encore. Par ailleurs, le barème de l'impôt agricole n'avait pas changé depuis 1966 et, en variant de 8 à 20 % au maximum, était de loin le plus faible parmi ceux des autres principaux impôts directs. Tout cela a naturellement produit son effet sur le rendement de cet impôt: alors que la valeur ajoutée agricole augmentait de 2 à 3 % par an, les recettes de l'impôt agricole stagnaient entre 40 et 60 MDH. Leur part dans les recettes fiscales, d'un dixième environ à la veille de l'indépendance, était tombée à moins de 0,5 % au tournant des années 80 et, ce, au moment où la pression fiscale globale avait pour sa part doublé (Tableau 21 en annexe). A l'évidence, l'impôt agricole dépérissait. Par la suite, il ne sera pas perçu durant les années de sécheresse. Puis

vint, en 1984, la décision royale exonérant «jusqu'au 31 décembre de l'an 2000, de tout impôt direct ou futur les revenus agricoles relevant de l'impôt agricole» (BO, n° 3727, du 4.4.1984). Fin 1992, cette exonération a encore été prorogée jusqu'à l'an 2020⁴.

Il faut ajouter que la réforme fiscale réalisée dans le cadre de la politique d'ajustement, entre 1986 et 1990, n'a rien changé dans le fond à cette réalité, du moins pour l'instant. Mieux, elle ne se contente pas seulement de consacrer l'état des choses, mais anticipe et prévoit déjà en faveur des revenus agricoles des privilèges fiscaux pour relayer l'actuelle période d'exonération totale. En effet, les textes de loi de l'impôt sur les sociétés, comme de l'impôt général sur le revenu, stipulent que, en tout état de cause, les bénéfices provenant de l'élevage seront totalement exemptés (ces revenus demeureront donc indéfiniment soustraits à l'impôt) alors que les bénéfices provenant des cultures céréalières, oléagineuses, sucrières, fourragères et cotonnières (soit le produit des neuf dixièmes environ des terres cultivables) auront droit à un abattement de 50 % avant d'être soumis aux barèmes d'imposition (Akesbi, 1993).

b) Impôts indirects

Au niveau des impôts indirects, on retrouve la même volonté de détaxation de la production agricole. Cette volonté est en fait surtout manifeste au niveau des productions exploitées de manière intensive et/ou destinées à l'exportation. L'objet est d'éviter d'alourdir leurs coûts pour faire pression sur leurs prix et éventuellement améliorer leur compétitivité sur les marchés extérieurs. Ainsi, à l'amont, les principaux inputs (engrais, semences, produits phytosanitaires, ...), le cheptel et les différents matériels agricoles, y compris les plus sophistiqués, sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (voir Encadré 1). A l'aval, les produits agricoles frais ainsi que certains parmi ceux ayant subi une transformation (pain, lait, huile d'olive), vendus à l'Etat, sont également exonérés de la TVA. Il est vrai que cette exonération n'est pas totale puisqu'elle laisse souvent subsister des rémanences d'impôts non déduits et que d'autres produits sont soit soumis à la TVA (huile de graines, riz, margarine, thé, ...) (cf. Encadré 2), soit soumis à des taxes intérieures à la consommation (sucre, café, ...) et de toute façon aux droits de douane en cas d'importation.

Quant aux produits destinés aux marchés extérieurs, ils sont dispensés de toute taxe à l'exportation, qu'ils soient à l'état frais ou transformé.

Enfin depuis quelques années, la fiscalité, ou plutôt ce qu'il en reste dans ce domaine, est aussi utilisée pour lutter contre le morcellement des terres du fait du régime successoral, ou inciter à leur remembrement. Ainsi, en 1986, les profits sur les cessions entre co-indivisaires de droits indivisés de terres agricoles sont totalement exonérés de la taxe sur les profits immobiliers. En 1989, les échanges de terres agricoles, lorsque l'un des lots échangés est contigu aux propriétés de celui des échangistes qui le reçoit, sont exonérés de droits d'enregistrement (seule la soulte ou la plus-value éventuelle étant assujettie à un droit de 5 %). Au total, on peut considérer que le secteur agricole bénéficie pratiquement d'une quasi-défiscalisation, celle-ci étant supposée constituer un puissant stimulant pour la promotion de l'investissement privé et la modernisation du secteur agricole.

D. La politique des prix

Toute stratégie d'intégration au marché mondial subit nécessairement sa logique et sa condition majeure de réussite : la compétitivité, reflet de l'avantage comparatif du pays concerné. En ce qui concerne le Maroc, tout comme la plupart des pays en développement, le problème est que «l'avantage comparatif» réside principalement dans le niveau du coût de la force de travail, seule variable réellement maîtrisable dans le processus de formation des coûts. Les autres variables (équipements d'infrastructure, matériel agricole, différents intrants) sont très largement importés et donc subis. Dans ces conditions, la compétitivité passe avant tout par la pression sur les salaires (et les revenus des petits producteurs) et la capacité de les contenir dans les limites imposées par le marché international. Mais étant donné la relation évidente entre la rémunération de la force de travail et le coût d'acquisition des denrées alimentaires de base, la maîtrise de l'une exige celle de l'autre. Chercher à minimiser la première commande d'agir en conséquence sur le second pour éviter une modification des prix relatifs de nature à rompre l'équilibre permettant la satisfaction du minimum vital nécessaire à la reproduction de la force de travail. On comprend dans ces conditions que, dès le départ, l'Etat ait fait de la politique des prix (et naturellement aussi des salaires), un outil d'intervention privilégié au service de son modèle d'accumulation.

Pour comprendre cette politique dans sa globalité, il est nécessaire de la saisir au moins aux deux stades essentiels que sont ceux de la production et de la consommation, ne serait-ce que parce que les objectifs poursuivis à chaque niveau peuvent changer, voire fréquemment s'opposer. Il en est ainsi parce que, en l'absence de gains de productivité suffisants, les intérêts des producteurs et des consommateurs sont rarement convergents, les premiers cherchant à maximiser leurs revenus, les seconds à minimiser leurs dépenses. Comment concilier entre les intérêts des uns et des autres ? Comment assurer des prix « rémunérateurs » pour les producteurs et « supportables » pour les consommateurs, espérant ainsi à la fois inciter à l'accroissement de la production commercialisable et veiller sur une certaine stabilité des prix à la consommation, nécessaire à la sauvegarde du pouvoir d'achat de la population et au maintien d'un niveau de salaires compatible avec les impératifs de la compétitivité sur les marchés extérieurs ?

A l'image des autres instruments de la politique agricole, la politique des prix à la production s'est voulue, elle aussi, sélective. L'Etat a cherché à réglementer les prix de certains produits de base tels les céréales, le lait et certaines cultures industrielles (betterave, coton, tournesol, etc.) destinées au marché intérieur et à maintenir libres ceux des produits maraîchers, des agrumes, de l'huile d'olive, produits dont on souhaitait promouvoir les exportations. Usant de ses prérogatives à l'égard du premier groupe de produits, l'Etat a commencé par en geler quasiment les prix jusqu'en 1972-1973. Encouragé par la faiblesse relative des cours internationaux, il s'était alors mis à jouer la carte de l'extraversion : le recours aux importations de certaines denrées de base paraissant d'autant plus intéressant qu'il permettait de combler à bon marché des déficits croissants de la production locale, d'une part, et, d'autre part, de maintenir le bas niveau des prix internes à la consommation en déversant sur les marchés au moment opportun les quantités nécessaires. Du point de vue de la production nationale, cette politique s'avérera de courte vue puisqu'elle contribuera à semer les germes de la dépendance alimentaire (notamment en introduisant de nouvelles habitudes de consommation fondées sur l'offre externe⁵), mais il faut reconnaître qu'elle était conforme aux impératifs de la stratégie de croissance « tirée par les exportations » comme il est expliqué ci-dessus.

Au début des années 70, cette politique subit une première inflexion. En ce qui concerne les prix à la production, l'idée qui s'impose alors déjà veut que ce soit leur faiblesse qui explique le « désintéressement » des agriculteurs et par conséquent la chute de la production. Pour redresser la situation, il fallait donc garantir désormais des « prix rémunérateurs » à la production. Seulement, répercutés à l'aval, ces derniers risquaient fort de donner lieu à des niveaux de prix à la consommation insoutenables pour une population dans sa grande majorité appauvrie, et peut-être difficilement compatibles avec la sacro-sainte nécessité de pression sur les salaires, condition de compétitivité sur les marchés extérieurs, ... Comment augmenter les prix à la production et éviter leur répercussion à la consommation ? C'est alors que l'Etat, fort de son budget, entre en scène : ce sont ses subventions qui allaient permettre d'offrir des prix rémunérateurs aux producteurs et néanmoins maintenir sur les marchés des prix abordables pour les consommateurs. Il allait désormais prendre en charge la péréquation des prix, ce qui pour l'essentiel revenait à verser aux producteurs et aux transformateurs de quelques denrées alimentaires de base (farine, huile, sucre, lait et beurre) des subventions pour leur permettre de pratiquer des prix publics inférieurs à leurs prix de revient (Tableaux 4, 5 et 6).

Le système a fonctionné ainsi plus ou moins bien jusqu'à la fin de la décennie 1970. Alors que les prix officiels à la production sont régulièrement relevés et que les cours mondiaux fluctuent (pour les produits importés), les prix intérieurs à la consommation sont largement stabilisés. Le coût pour les finances publiques n'est pas insignifiant mais, de 1974 à 1979, les ressources financières ne font pas défaut (les phosphates sont relayés ensuite par les emprunts extérieurs).

Au tournant des années 1980, la crise de l'endettement conduit le pays à en demander le rééchelonnement et, partant, à accepter la mise en oeuvre d'une politique d'ajustement structurel. La politique des prix en faveur des produits alimentaires de base est fortement mise en cause dès le début. Alors que la pression sur les revenus est accentuée, les prix des denrées de première nécessité sont désormais régulièrement augmentés, l'impératif étant de comprimer, et à terme supprimer, les subventions de l'Etat pour réduire sensiblement le déficit budgétaire. Sur la période 1980-1990, les prix des produits en question ont augmenté dans des proportions largement supérieures à l'indice du coût de la vie (Tableau 5). Sur le plan budgétaire, l'impact des subventions à la consommation est devenu minime : 2 à 3 % des dépenses de l'Etat et moins de 1 % du PIB depuis 1987 (Tableau 6).

Tableau 4. Évolution des prix à la production (1973-1993)

Productions	1973	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
<i>Céréales (Dh/q) :</i>															
. Blé dur	49	125	135	140	140	150	180	200	200	200	L	L	L	L	L
. Blé tendre	45	125	135	140	140	150	180	200	200	200	220	225	240	240	240
. Orge	28/30	90	96	100	100	110	150	165	165	165	L	L	L	L	L
. Maïs	-	90	96	100	100	130	160	180	180	180	L	L	L	L	L
. Riz rond	50	117	143	162	182	194	230	250	250	250	L	L	L	L	L
. Riz long	50	140	172	195	218	233	175	300	300	300	L	L	L	L	L
<i>Cultures sucrières (Dh/t) :</i>															
. Betterave	66	135	135	155	155	175	190	215	215	215	240	252	277	291	305
. Canne à sucre	-	95	95	105	105	120	140	160	160	160	175	182	195	195	195
<i>Cultures oléagineuses (Dh/q) :</i>															
. Tournesol	73,5	185	185	256	270	300	370	410	410	410	430	430	440	440	440
. Coton	-	95	95	124	132	145	178	200	200	200	210	210	210	210	210
. Colza	-	175	175	227	242	270	332	370	370	370	390	400	400	410	410
. Soja	-	175	175	227	242	270	332	370	370	370	L	L	L	L	L
. Lin	-	190	190	247	260	290	290	320	320	320	L	L	L	L	L
. Carthame	-	145	145	189	200	220	270	300	300	300	315	315	L	L	L
. Arachide	-	-	-	30	320	350	430	475	475	475	L	L	L	L	L
<i>Lait (Dh/hl) :</i>															
. Haute lactation	67	134	144	159	174	174	175	185	193	193	213	233	233	233	233
. Basse lactation	67	154	164	179	194	194	205	215	233	233	266	292	292	292	292
Indice du coût de la vie	100,0	209,1	235,2	260,0	276,1	310,5	334,5	363,8	373,8	382,4	394,4	420,9	455,3	477,8	500,0

Notes :

* Parmi les cultures oléagineuses, le colza, le soja, le lin et le carthame sont encore quasiment au stade expérimental et ne couvrent guère, en tout cas, des superficies significatives.

* Le prix de l'arachide a été fixé pour la première fois lors de la campagne 1981-1982.

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire

Tableau 5. Évolution des prix à la consommation des produits alimentaires subventionnés

Produits	1973	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Farine "nationale" (Dh/kg)	0,70	1,00	1,20	1,20	1,20	1,20	1,45	1,45	1,45	1,65	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Farine "luxe" (Dh/kg)	-	1,35	1,60	2,15	2,15	3,00	3,00	3,00	3,00	3,20	L	L	L	L	L
Sucre (pain et morceaux) (Dh/kg)	1,56	2,85	3,45	3,45	4,05	4,05	4,50	4,50	4,50	4,50	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Sucre (granulé) (Dh/kg)	1,51	2,27	2,87	2,87	2,87	2,87	3,45	3,45	3,45	3,45	4,10	4,10	4,10	4,10	4,10
Huile (de graines) (Dh/l)	2,88	4,00	4,60	4,60	6,00	6,00	7,00	7,00	7,00	7,00	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50
Lait (frais pasteurisé) (Dh/l)	1,05	2,10	2,25	2,90	3,10	3,10	3,20	3,40	3,80	4,00	4,00	4,40	4,40	4,80	5,00
Beurre (importé) (Dh/kg)	7,50	10,50	13,00	13,00	21,70	21,70	21,70	20,04	20,04	20,60	23,60	23,60	23,60	23,60	23,60
Indice du coût de la vie	100,00	209,10	235,20	260,00	276,10	310,50	334,50	363,80	373,80	382,40	394,40	420,90	455,30	477,80	500,00
dont produits alimentaires	100,00	216,30	248,50	280,80	294,30	332,60	358,00	391,40	394,30	396,00	404,00	432,70	470,00	493,20	519,51

Notes :

* Le lait et le beurre ne sont plus subventionnés depuis 1983.

* La farine dite de "luxe" ne l'est plus depuis 1988 et son prix n'est plus réglementé.

* La farine dite "nationale", bien qu'étant en principe toujours réglementée, présente en fait des prix sur le marché supérieurs au prix officiel, de sorte que ce dernier n'est que rarement respecté.

Source : Annuaire Statistique du Maroc

Tableau 6. Les subventions de l'Etat à la consommation (produits alimentaires de base)

Produits	1973	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Céréales	135	492	485	520	650	910	1 407	888	321	334	966	769	83	293	-
Sucre	63,8	476	887	386	470	645	300	182	311	794	516	331	660	978	1 189
Huile de graines	-	254	257	213	326	600	813	448	-	149	230	300	635	664	628
Lait-beurre	-2	67	20	118	160	-	-57	-97	-	-	-	-	-	-	-
Total	196,8	1 289	1 649	1 237	1 606	2 155	2 463	1 421	632	1 277	1 712	1 380	1 378	1 935	1 817
En pourcentage :															
. des dépenses ordinaires															
de l'Etat	5,2	7,8	8,0	5,7	6,9	8,8	9,5	4,8	2,0	3,5	4,2	3,2	2,9	3,7	3,3
. des dépenses totales	3,9	5,1	5,5	3,6	4,7	6,8	7,1	4,9	1,5	2,6	3,1	2,4	2,2	2,8	2,5
. du PIB	0,8	1,8	2,1	1,3	1,7	2,1	2,3	1,1	0,4	0,7	0,9	0,6	0,5	0,8	0,7

Sources : Ministère des finances (statistiques du Trésor) ; Banque du Maroc (rapports annuels) ; Banque Mondiale, Maroc : *Rapport sur le développement économique et social*, Washington D.C., 1981

La politique d'ajustement structurel est en fait une politique globale qu'il nous faut maintenant présenter et ensuite discuter.

III – La politique d'ajustement structurel dans le secteur agricole

Nous commencerons par la présentation des objectifs et du contenu de cette politique, fondamentalement différents de ceux de la politique qui l'a précédée, puis nous ferons le point sur son état d'avancement et de mise en oeuvre.

1. Objectifs et contenu de la nouvelle politique

La politique d'ajustement structurel a gagné le secteur agricole en 1985. Elle a porté d'abord le nom de Programme d'ajustement à moyen terme du secteur agricole (PAMTSA) et a été soutenue principalement par des crédits de la Banque mondiale et des accords d'assistance technique. Elle a été matérialisée à travers différents prêts/programmes à l'ajustement du secteur agricole (PASA 1 et 2), à l'amélioration de la grande irrigation (PAGI 1 et 2), à l'investissement dans le secteur agricole (PISA 1 et 2).

Ces programmes engagés dans l'agriculture s'inscrivent dans le cadre des objectifs généraux de la politique d'ajustement dans son ensemble : libéralisation des structures de production et d'échange pour en développer l'ouverture sur l'économie mondiale et y adapter l'allocation des ressources à la logique du marché. Ils se distinguent cependant par l'accent mis sur l'amélioration de l'affectation des ressources, l'encouragement à l'augmentation de la productivité agricole, la simplification de l'emploi des ressources publiques et l'atténuation des charges de l'État (Bouanani, 1992).

Toute cette nouvelle politique s'articule en fait autour d'un axe majeur : le désengagement de l'Etat. Elle comprend notamment :

- la cession au secteur privé d'une partie des terres et du cheptel relevant jusque-là du patrimoine de l'Etat ;
- la redéfinition du rôle des organismes publics d'intervention et la soumission de leur gestion aux impératifs du marché ainsi qu'aux critères de performance qui en procèdent ;
- l'élimination des obstacles aux échanges intérieurs et extérieurs, notamment des monopoles, quotas et autres réglementations restrictives de la commercialisation des produits agricoles ;
- la suppression des subventions de l'Etat aux facteurs de production et l'affirmation d'une politique de «vérité des prix» à la production et à la consommation ;
- la réforme du Crédit Agricole afin d'en libéraliser les modalités, en rationaliser l'utilisation et en ajuster le prix.

Précisément parce que l'Etat s'était considérablement engagé dans l'agriculture d'irrigation, l'ajustement structurel revient en fait largement à organiser son désengagement des espaces et des modes d'intervention liés grosso modo à la «politique des barrages». C'est là que l'Etat doit abandonner son intervention intégrée et renoncer à un encadrement global du développement agricole qui semblait y être le corollaire de l'investissement public de base. Allant de l'amont jusqu'à l'aval, ce désengagement se traduit par la libéralisation des assolements, la cession au secteur privé de tous les services à caractère commercial (fourniture d'intrants à l'exception de l'eau, travaux du sol, traitements en cours de campagne, ...), ainsi que par la mise en rapport direct des agriculteurs avec le marché ou les unités de transformation pour l'écoulement de leur production.

2. Etat d'avancement de la politique d'ajustement dans l'agriculture

Cette politique n'a pas encore, courant 1996⁶, déployé tous ses moyens ni atteint tous ses objectifs. Des étapes importantes ont cependant été franchies. On peut les résumer de la manière suivante :

- L'Etat s'est déjà significativement désengagé d'activités jugées à caractère commercial ou en tout cas devant être cédées au secteur privé. C'est notamment le cas du commerce des engrais et des services

vétérinaires. Dans les périmètres irrigués, les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole se sont désengagés de toutes les prestations de services et des opérations à caractère commercial qu'ils assuraient auparavant, et le cas échéant, il leur est permis de les facturer au prix du marché. Si le prix de l'eau n'est pas encore payé à son «juste prix», un effort appréciable dans le recouvrement des créances des offices a été fourni et a commencé à donner ses fruits. Les plans d'assolement ont aussi été progressivement abandonnés.

□ Le commerce extérieur des produits agricoles est largement libéralisé, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Il reste à l'importation quelques produits de base dont la libéralisation est assortie de mécanismes de protection de la production nationale, conformément aux nouvelles règles de l'OMC. Celles du lait et des viandes ainsi que de leurs dérivés ont déjà eu lieu. Celles des céréales, du sucre et de l'huile sont en cours durant le premier semestre 1996.

□ La libéralisation du commerce intérieur des produits agricoles et de certaines activités en amont du secteur a également été entamée, mais force est de constater que les pas franchis à ce niveau sont plus hésitants, plus ambigus. La loi sur la réorganisation du marché des céréales, qui marque sa libéralisation, est adoptée mais se heurte pour sa mise en oeuvre à des problèmes ardues (question du stock de sécurité, sort des minoteries excentrées, gestion de la période transitoire, ...). En ce qui concerne la commercialisation du thé et du sucre, le monopole de l'Office National du Thé et du Sucre a été en principe supprimé, mais les opérateurs privés semblent encore peu actifs sur des marchés dont les règles du jeu ne leur paraissent pas tout à fait claires. Une situation analogue semble prévaloir en matière de commerce des semences. Le commerce des engrais en revanche a effectivement été libéralisé et pris largement en charge par le secteur privé.

□ La politique des prix à la production est fondée sur les principes de dérégulation des filières agro-industrielles et la libéralisation du commerce intérieur et des prix, d'une part, et, d'autre part, sur l'évolution du marché international en ce qui concerne certaines denrées de base encore plus ou moins contrôlées par l'Etat. Ont déjà été libéralisés les prix du blé dur, de l'orge, du maïs, de la pulpe sèche de betterave, du son et, pour une grande part, du blé tendre. En revanche, les prix des cultures sucrières, oléagineuses et du coton demeurent plus ou moins contrôlés par l'Etat. Un planning de libéralisation est cependant établi, en coordination avec la dérégulation des filières de transformation et la suppression des subventions à la consommation. A ce dernier stade précisément, les prix des produits laitiers et des céréales, y compris de la farine dite «de luxe», ont été libérés. Mais ceux de la farine «nationale» de blé tendre, du sucre et des huiles de graines restent en partie subventionnés par l'Etat.

□ Les subventions aux intrants agricoles consommables ont été peu à peu quasiment supprimées. Les subventions aux engrais ont disparu en 1990. Les subventions à l'utilisation des semences sélectionnées ont été supprimées mais celles qui concernent leur production sont encore maintenues. Ont aussi été supprimées les subventions aux produits phytosanitaires. Le relèvement du prix de l'eau d'irrigation a permis la réduction d'autant de la subvention d'équilibre prise en charge par l'Etat. Par ailleurs, la création du Fonds de Développement Agricole s'est accompagnée, comme cela a déjà été indiqué, d'une évolution de la politique des subventions vers le financement des investissements sur les exploitations principalement. Celles-ci ont donc en fait retrouvé un nouveau souffle et se redéplient selon de nouvelles modalités.

□ Enfin, la privatisation de plusieurs entreprises et activités agricoles est activement préparée (engrais, semences, oléagineux, sucreries, élevage, ...), mais aucune, à ce jour, n'a encore effectivement été réalisée.

Comment évaluer ce chemin parcouru ? Comment apprécier les effets des mesures prises, notamment en matière de prix et subventions ? C'est ce à quoi nous allons essayer de consacrer la dernière partie de cette contribution.

IV – Les effets des politiques engagées et les questions qui restent posées

Marquant une rupture fondamentale par rapport à la «politique des barrages», la politique d'ajustement dans l'agriculture gagne à être appréciée dans ses effets par rapport à la politique qui l'a précédée. Nous commencerons donc par rappeler brièvement les résultats essentiels obtenus dans le cadre de l'ancienne politique (Akesbi et Guerraoui, 1991).

1. Acquis et limites de la «politique des barrages»

Dans les régions où elle s'est déployée, la «politique des barrages» a eu quelques résultats positifs. Dans les domaines des productions sucrières, maraîchères et laitières, les progrès réalisés sont souvent remarquables (Tableau 7 et Tableaux 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 annexe). Les zones irriguées seules assurent entre les trois-quarts et la totalité des productions en question (Tableau 22 en annexe). En matière de sucre notamment, le taux d'autosuffisance, qui était quasiment nul au début des années 60, atteint actuellement entre 60 et 65 %. Par contre, les céréales (à l'exception du blé tendre), les légumineuses, les huiles (oliviers et oléagineux) et les viandes rouges produites pour l'essentiel dans les zones bour ont fait les frais d'une politique qui les a négligées.

Par essence sélective et polarisée, la politique menée a aussi excessivement accentué les disparités spatiales et sociales. Pour en apprécier l'ampleur, on notera que les périmètres irrigués, actuellement équipés, couvrent au plus 650 000 ha. C'est dire que les considérables ressources, humaines, matérielles et financières, mobilisées par la «politique des barrages» ont bénéficié à moins de 10 % de la superficie agricole utile du pays, alors que les neuf-dixièmes des terres (d'agriculture pluviale et où vivent plus de 80 % de la population rurale) ont continué de pâtir de l'absence de moyens et pour ainsi dire du sous-développement⁷. De surcroît, sur ces inégalités spatiales et culturelles se sont naturellement greffées des inégalités sociales, expression évidente des inégalités foncières notamment.

Enfin, la planification des investissements et la gestion des systèmes en place n'ont pas toujours été heureuses. En particulier, depuis les années 80, les retards pris dans l'équipement des surfaces dominiées par les barrages accentuent le décalage entre ces dernières et les terres en mesure d'être effectivement irriguées : cet écart atteint, en 1993, quelque 170 000 ha. Outre le manque à gagner en termes de production et de productivité, c'est la rentabilité même des investissements réalisés à l'amont qui est fortement affectée par de telles déficiences.

Tableau 7. Evolution des principales productions agricoles

	1961-65	1971-75	1981-85	1986-90	1991	1992
• Céréales (1000 q)						
- blé tendre	3 845	4 624	7 231	19 081	27 972	8 804
- Blé dur	11 339	14 077	11 536	16 512	22 158	6 818
- Orge	15 119	20 529	17 097	27 593	32 525	10 807
- Maïs	4 048	3 471	2 360	3 487	3 351	2 156
• Légumineuses (1000 Qx)	2 695	4 521	2 415	3 832	4 486	1 545
• Oléagineux (1000 Qx)	184	332	242	1 036	1 164	1 500
• Betterave sucrière (1000 t)	1420	1 699	2 358	2 839	3 036	2 754
• Canne à sucre (1000 t)	-	32	673	978	1 028	994
• Maraîchage (1000 t)	950	1 895	2 803	3 444	3 928	3 670
• Agrumes (1000 t)	590	822	983	1 175	1 468	1 114
• Olives (1000 t)	156	263	323	406	500	n.d.
• Viande rouge (1000 t)	-	191	212	325	332	325
• Viande blanche (1000 t)	-	51	120	142	144	152
• Lait (millions de l.)	-	502	482	767	902	930

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire

Il reste que, par-delà ses défauts, cette politique avait sa cohérence et, dans les limites des périmètres où elle s'est déployée, elle avait réussi à organiser un encadrement du développement agricole appré-

cialable et généralement apprécié, y compris par les petits agriculteurs qui pourtant en profitaient le moins. Or, sa remise en cause par la politique d'ajustement structurel, depuis le milieu des années 80, a créé une situation nouvelle, grosse de risques et d'incertitudes. Cela soulève de graves interrogations auxquelles il faudra rapidement apporter les réponses appropriées.

2. La nouvelle politique: effets et interrogations

Les responsables du Ministère de l'Agriculture avaient procédé en 1992 à une première évaluation de la politique d'ajustement dans le secteur agricole (Bouanani, 1992). Ils avaient estimé que l'exécution des programmes d'ajustement avait été «déséquilibrée» et avait souffert de diverses insuffisances au niveau des évaluations a priori des effets des mesures appliquées et de la coordination entre les opérateurs concernés. Trois conclusions pouvaient être dégagées :

- l'exécution des programmes «a été déséquilibrée puisque ce sont les mesures contraignantes pour le secteur qui ont été réalisées en totalité et conformément au calendrier prévu, tandis que les mesures de compensation se sont heurtées à des difficultés d'exécution» ;
- les effets négatifs sur les coûts de production ont heureusement été atténués par les conditions climatiques particulièrement favorables (notamment entre 1988 et 1992) ;
- la plupart des difficultés rencontrées s'expliquent par «des insuffisances», au double niveau «des évaluations a priori des effets du programme d'ajustement» et de «la coordination entre les départements concernés».

Aujourd'hui, les changements en cours nous semblent devoir être appréciés au regard de ce qui existait auparavant et de ce qui pourrait arriver à l'avenir. Ce qui est d'abord certain, c'est que les réformes s'avèrent plus ardues et plus incertaines que les promoteurs de la politique d'ajustement structurel ne semblaient les présenter au départ. Du reste, il faut noter que pour de nombreuses mesures, on ne dispose pas encore du recul nécessaire pour procéder à une évaluation fiable de leur impact. On ne manquera pas alors de soulever au moins les questions qui méritent d'être mûrement réfléchies.

Nous nous en tiendrons ici aux aspects plus ou moins liés aux prix et aux subventions.

A. Investissements : baisse de l'effort d'accumulation et problèmes de rentabilisation

La politique d'ajustement devait se traduire par une plus grande importance accordée aux investissements publics dans les terres d'agriculture pluviale, d'une part, et, d'autre part, créer un climat favorable au développement de l'investissement privé. En fait, les affectations de ressources n'ont guère changé : la part des investissements d'irrigation consacrée aux grands périmètres s'est maintenue à près de 80 %. Malgré cela, l'effort en faveur de la grande hydraulique reste insuffisant pour assurer l'efficacité des projets dans leur ensemble. Car on a continué, en réalité, à construire des barrages alors que l'insuffisance des moyens financiers ne permettait plus de maintenir un rythme conséquent d'équipement des terres ainsi dominées par les nouveaux ouvrages. Se trouvent ainsi peu à peu accentués les décalages entre les surfaces dominées et celles qui sont équipées. De sorte que les surfaces potentiellement irrigables mais non irriguées, faute d'équipements à l'aval, vont en augmentant. Nous avons déjà noté que ces surfaces avaient atteint 170 000 ha en 1993, soit le quart environ des surfaces concernées. Comment dans ces conditions espérer améliorer la rentabilité des investissements réalisés ?

Les défaillances accumulées au niveau des équipements publics ont nécessairement un impact négatif sur les investissements privés dont le développement est conditionné par l'existence des infrastructures de base. Mais, même là où ces dernières ont été édifiées, l'investissement privé ne semble guère avoir été dynamisé par le climat de libéralisation et de désengagement de l'Etat (désengagement qui a cependant, comme on l'a déjà souligné, maintenu les multiples aides et encouragements en faveur de l'investissement privé précisément). Il n'existe pas de statistiques officielles sur l'investissement privé dans l'agriculture, ce qui ne facilite pas une appréciation objective de son évolution. Toutefois, la Caisse Nationale de Crédit Agricole étant quasiment la seule institution financière intervenant dans le financement de l'investissement privé dans le secteur, on peut assez convenablement approcher ce dernier à partir de l'évolution des crédits à moyen et long terme distribués par cet établissement. Or, en termes réels, ces crédits apparaissent plutôt en baisse : en moyenne ils se sont élevés à 760 MDH entre 1991

et 1993, contre 861 MDH entre 1985 et 1987⁸. Il est en tout cas manifeste que, à l'exception de quelques créneaux limités (primeurs dans la plaine de Souss-Massa par exemple), on n'assiste guère à un essor significatif de l'investissement privé dans l'agriculture, capable de promouvoir une dynamique d'accumulation et de progrès.

B. Production, coûts et productivité

Quand on observe l'évolution de la production agricole durant les cinq premières années de la décennie 90, on constate que sa seule caractéristique marquante reste sa très forte variabilité, au point que la moyenne n'apparaît guère très significative: +21,7 % (1991), -35,5 % (1992), -4,7 % (1993), +63 % (1994), -36,5 % (1995)⁹ (Tableau 2 en annexe). Même la part de la production agricole dans le PIB varie fortement d'une année à l'autre : 20,8 % (1991); 14 % (1992); 13,5 % (1993); 19,7 % (1994); 12 % (1995). C'est dire qu'en dépit de tous les efforts entrepris en vue d'une meilleure maîtrise de la production, le déterminant essentiel de son évolution demeure l'aléa climatique. Certes, les surfaces irriguées sont largement soustraites à de tels aléas, mais à l'exception de quelques spéculations, et abstraction faite de leur importance intrinsèque, telles que la betterave et la canne à sucre, le maraîchage, les agrumes (Tableau 22 en annexe), qui ne «pèsent» pas lourd dans la production globale, celle-ci reste pour sa plus grande part soumise aux conditions aléatoires d'une agriculture pluviale de type sud-méditerranéen. Il est en tout cas difficile dans ces conditions d'isoler un quelconque «effet prix-subsidation» pour lui attribuer une part de «responsabilité» dans l'évolution enregistrée.

Les limites des surfaces cultivées, et partant leur relative stabilité, conduisent à penser qu'il en va de même pour les rendements. Au demeurant, en prenant du recul pour apprécier l'évolution sur une longue période, force est de constater que, à quelques exceptions près (la betterave à sucre encore, le lait, quelques primeurs, ...), les rendements n'ont dans l'ensemble guère augmenté de façon significative. En ce qui concerne les céréales par exemple, mais l'exemple est de taille puisqu'il s'agit de plus des trois-quarts des terres cultivables, hors jachère, les rendements moyens se sont améliorés en trois décennies d'à peine deux à trois quintaux (Akesbi et Guerraoui, 1991). Pas plus d'ailleurs que l'actuelle politique de libéralisation des prix, on ne peut donc considérer que la politique des «prix rémunérateurs», déjà présentée au paragraphe II.2.D, ait produit quelque effet bénéfique décisif sur les performances de la production.

En la matière cependant, l'apparition de certains phénomènes récents mérite d'être soulignée et méditée. En effet, la libération des prix des intrants semble souvent s'être surtout traduite par leur augmentation alors que les conditions de commercialisation ne permettent pas toujours l'ajustement conséquent des prix de vente. A titre indicatif, le rapport du prix du blé au prix des engrais s'est détérioré entre 1985 et 1992 de 1,68 à 1,12 (Tableaux 22 et 23 en annexe). Face au risque de voir leur revenu chuter, des producteurs ont probablement pu chercher à limiter le dommage en économisant sur les doses d'engrais, la qualité des semences ou des travaux mécaniques. Certains indices tendent à donner crédit à cette hypothèse, tels des sondages informels effectués auprès d'agriculteurs et d'agents des offices de mise en valeur et d'unités de transformation dans les régions du Tadla, de Doukkala et du Gharb. Mais l'indice le plus sérieux pour l'instant est celui de la consommation globale d'engrais qui tend effectivement à baisser sensiblement depuis 1991. Cette consommation, en effet, est passée de 457 000 tonnes à 394 000 puis à 344 000 tonnes en 1992 et 1993 respectivement, soit une baisse d'un quart en deux ans (les données pour 1994 ne sont pas disponibles). Rapportée à la surface agricole utile totale, la consommation moyenne à l'hectare a baissé plus fortement, passant de 51,1 kg/ha à 42,8 puis à 37,2 kg/ha en 1993, soit une réduction de 27 % en deux ans¹⁰. Naturellement, l'impact de la sécheresse qui a caractérisé ces deux années a certainement compté, mais on rappellera aussi que la consommation moyenne des années 1990-1993 s'est élevée à 43 kg/ha, alors qu'elle avait atteint en moyenne 47 kg/ha pendant les quatre années précédentes (1986-1989), accusant une baisse de près de 9 %. Si cette tendance devait être confirmée, par des études plus rigoureuses et plus systématiques sur le terrain, elle compromettrait les chances d'amélioration de la productivité et, partant, des revenus des agriculteurs concernés. Il reste probablement vrai aussi que dans certains cas, le renchérissement des coûts des intrants a dû avoir pour effet de conduire à une certaine rationalisation de leur utilisation.

C. Libéralisation du commerce extérieur agricole : déficits et risques

A l'exception des importations de quelques produits alimentaires de base, sur lesquels nous reviendrons, l'essentiel du commerce extérieur des produits agricoles a été libéralisé. Pour autant, l'état de la balance commerciale ne s'est guère amélioré. Le taux de couverture des importations par les exporta-

tions s'est même encore détérioré, passant de 62 %, en 1991, à 54 %, en 1992, pour se stabiliser par la suite autour de 56 %, ce qui laisse persister un déficit considérable. Comme nous l'avons déjà expliqué dans la première partie, sans les produits de la mer, la balance agro-alimentaire présente à peu près le même taux de couverture, ce qui revient à un niveau de déficit relativement aussi important. Quant aux structures de ce commerce, elles n'ont guère évolué plus favorablement : les exportations restent marquées par une double concentration qui accentue leur fragilité (concentration sur quelques produits et quelques marchés) alors que les importations illustrent la dangereuse dépendance alimentaire dans laquelle le pays continue de s'enliser (blé, sucre, huile, ...).

Précisément, la libéralisation des importations des céréales, des sucres et des oléagineux qui doit intervenir courant 1996 pose des problèmes redoutables et soulève des questions essentielles qui n'ont pas été totalement clarifiées. Par exemple, il s'agit des questions relatives aux conditions de la «période transitoire», à la définition et au financement du stock de sécurité, à l'adoption de normes de qualité selon les standards internationaux, au devenir des minoteries défavorisées par leur localisation, à la garantie d'approvisionnement des marchés de toutes les régions du pays, y compris celles qui sont éloignées, ... A ces questions, s'ajoute celle d'un minimum de stabilité des prix intérieurs et, partant, de la nécessité de les préserver des variations parfois brutales des cours mondiaux, ce qui suppose la mise en place de mécanismes de régulation adéquats.

Ces questions ne remontent pas encore au niveau du producteur local et aux risques auxquels reste exposée la production nationale. Car il reste à méditer les contraintes spécifiques et structurelles de la grande majorité des exploitations marocaines, contraintes qui alourdissent leurs coûts et handicapent leur compétitivité (structures foncières, statut des terres, problème de l'eau, conditions de financement, organisation professionnelle, etc.). Une autre question reste posée : comment fonder des décisions stratégiques lourdes de conséquences, puisqu'il s'agit de l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires de première nécessité, sur la base d'un «calcul économique» controversé ? Car en la matière, chacun sait que le «prix de référence international» est moins une réalité économique qu'une fiction, dans un contexte où les pays exportateurs se livrent une véritable «guerre économique» à coups de subventions destinées à abaisser artificiellement les prix pour les rendre plus compétitifs par rapport à la concurrence. Comment donc accepter des «ajustements» aussi graves sur la base de prix aussi chargés de «distorsions» et finalement si peu «vrais»¹¹ ?

D. Suppression des subventions à la consommation : équilibre social et compétitivité de l'économie

Au niveau du consommateur aussi, la suppression des subventions à la consommation, corollaire de la libéralisation du commerce et des prix, pose des problèmes de fond qu'on doit examiner avec circonspection. La dimension sociale de la question est évidemment essentielle dans un pays où les inégalités sont considérables et la pauvreté répandue alors que les solutions de type «aides ciblées» doivent encore démontrer leur efficacité et leur faisabilité. Mais, même si l'on ne s'en tient qu'à la seule dimension économique du problème, on ne peut se permettre d'ignorer que les subventions en question font en réalité partie de ce «salaire indirect» («biens salariaux»), tout à fait indispensable au maintien du coût de la force de travail à un niveau compatible avec les contraintes de la compétitivité. On peut difficilement imaginer la suppression de ces subventions sans remise en cause du niveau actuel des salaires. Or, dans un pays qui veut s'intégrer dans le marché mondial et dont le principal avantage comparatif réside souvent dans le coût de sa main-d'oeuvre, il y a là un risque «économique» qu'il faut soigneusement méditer.

Il reste que même sur un plan «technique», le problème de la subvention est souvent posé de manière superficielle, voire trompeuse. En effet, la subvention n'est qu'une résultante d'un processus de formation des prix qui, à l'analyse, apparaît de bout en bout surchargé de surcoûts injustifiés tout autant économiquement que socialement. De sorte que le simple bon sens incite à précéder toute recherche de «vérité des prix» par celle de la «vérité des coûts», ce qui suppose des réformes fondamentales tant au niveau des structures de production et de commercialisation, que des méthodes de gestion des entreprises concernées et des rapports qu'elles entretiennent avec l'Etat.

Finalement, s'il est encore relativement tôt pour formuler des appréciations définitives sur l'issue des changements en cours, on ne peut tout de même manquer d'être saisi par l'ampleur des enjeux et la

gravité des choix qu'on est acculé à prendre. D'autant plus que le problème actuel de tels choix au fond réside précisément dans cette disproportion entre l'outil de décision et les conséquences qui pourraient en résulter. Si l'on peut sans mal s'accorder sur le coût économique à court terme du maintien de la situation actuelle, qui peut mesurer le «coût politique» à moyen et long terme des difficultés qui pourraient compromettre l'avenir de l'agriculture et, au-delà, de l'économie et de la société marocaines, avec les conséquences que cela ne manquerait pas d'avoir sur l'exode rural, les équilibres régionaux, la stabilité politique et sociale ?...

Biens d'équipement et intrants destinés aux secteurs de l'agriculture et de la pêche exonérés de la TVA.

- Engrais
- Engins et filets de pêche
- Produits et matériels destinés à l'agriculture : produits phytosanitaires, tracteurs, abri-serres et éléments entrant dans leur fabrication, moteurs et pompes, semoir, retarvator, scarificateur, sweep, rodweeder, épandeur d'engrais, plantoir et repiqueur, moissonneuses, batteuses, ramasseuses, motoculteur, pivot mobile, appareils à projeter les insecticides, fongicides, herbicides et similaires, charrues, cover-crops, poudreuses, ventilateurs anti-gelée, canons anti-grêle, appareils à jets de vapeur pour la désinfection des sols, matériel génétique animal et végétal, les chisels, les sous-soleurs, les cultivateurs à dents, les stubble-plow, les herses, les billonneurs, les boteuses et bineuses, les rouleaux agricoles tractés, les batteuses à poste fixe, les moissonneuses lieuses, les faucheuses rotatives ou alternatives et les girofaucheuses, les rateaux faneurs et les giroandaineurs, les ensileuses, les faucheuses conditionneuses, les hacheuses de paille, les débroussailleurs, les tailleuses de haies, les égreneuses, les effeuilleuses, les arracheuses de légumes, les épandeuses de fumier, les épandeuses de lisier, les ramasseuses et/ou andaineuses de pierres, le matériel de traite (pots et chariots trayeurs, les salles de traite tractées et l'équipement pour salles de traite fixes, les barattes, les écrémeuses, les tanks réfrigérants, les abreuvoirs automatiques), le matériel apicole (machines à gaufrier, extracteurs de miel et maturateurs), les tarières, le matériel de micro-irrigation pour goutte à goutte ou matériel d'irrigation pour aspersion.

TVA. Taux d'imposition des produits alimentaires

1. Produits exonérés :
 - * Pain, couscous, semoules, farines ordinaire et de luxe, levure,
 - * Lait, crèmes de lait, laits spéciaux pour nourrissons, beurre,
 - * Sucre,
 - * Sel de cuisine,
 - * Huile d'olive,
 - * Dattes conditionnées produites au Maroc, raisins secs et figues sèches,
 - * Poissons frais ou congelés,
 - * Viande fraîche ou congelée,
 - * Tous produits vendus à l'état brut ou frais.
2. Taux réduits de 7 % :
 - * Riz usiné, farine de blé et de féculents,
 - * Pâtes alimentaires,
 - * Huiles fluides alimentaires,
 - * Aliments composés pour enfants,
 - * Lait en poudre,
 - * Conserves de sardines,
 - * Aliments destinés au bétail.
3. Taux réduits de 14 % :
 - * Café et extraits de café soluble,
 - * Thé,
 - * Graisses alimentaires, margarines,
 - * Confitures, fruits et jus de fruits destinés à la confiserie
4. Taux ordinaire de 19 % (20 % depuis le 1-1-1996) :
 - Tous produits transformés et non compris dans les listes précédentes.

Les critiques contre la politique de stabilisation des prix des produits de base ne reposent pas seulement sur des arguments financiers, mais aussi économiques : les subventions fausseraient le libre jeu des mécanismes du marché, multiplieraient les distorsions dans l'économie, enfermant les entreprises dans

un carcan administratif insupportable et, finalement, décourageraient l'investissement et la production. Pour discuter ces arguments «économiques», le recours à la théorie n'est pas d'un grand secours aujourd'hui. En la matière, ce sont des investigations empiriques, l'enquête sur le terrain et les faits concrets qui apportent les réponses les plus pertinentes, en levant le voile sur la face cachée de la politique des subventions à la consommation, mettant en évidence les «vraies vérités» du système de formation des prix des produits alimentaires de base. On mesure alors combien la seule réalité majeure est celle de la multitude des réseaux d'intérêts tissés autour de la manne publique distribuée au nom d'un consommateur indigent qui est en fait le dernier à en bénéficier.

Le processus par lequel les produits soutenus parviennent au consommateur peut être ainsi schématisé : à l'amont, la matière première est fournie par la production locale et/ou les importations. La transformation est réalisée par des entreprises agro-industrielles, puis le produit fini est mis à la consommation via des commerçants grossistes ou détaillants. A ce processus physique, en correspond un autre qui est celui de la formation des prix. L'Etat intervient encore directement, pratiquement à tous les stades de ce processus, notamment en fixant les prix de cession d'un agent à un autre et, partant, les «marges» qui reviennent à chacun. La subvention n'étant déterminée qu'au bout du processus, par différence entre le prix de revient final et le prix de vente public, son volume dépend de l'accumulation de ce qui se passe à chaque étape du processus de formation du prix de revient en question. Autrement dit, chaque dirham venant indûment alourdir pour une raison ou une autre ce prix de revient est en définitive un dirham de trop, pris en charge par le budget de l'Etat, toutes choses égales par ailleurs. Cette précision étant faite, essayons pour prendre la mesure des véritables problèmes en jeu, de remonter la filière de formation des coûts en nous arrêtant seulement au niveau des principales étapes ou des principaux acteurs : les producteurs, les intermédiaires, les entreprises de transformation et l'Etat.

a) Producteurs : prix rémunérateurs ou prime à l'inefficacité ?

Durant les années 70 et une partie des années 80, les prix à la production des céréales, des cultures sucrières et oléagineuses avaient été fréquemment relevés, au point d'avoir augmenté dans des proportions généralement supérieures à la hausse du coût de la vie ou même des principaux facteurs de production. Au point aussi que le niveau des prix intérieurs (payés aux producteurs locaux) a commencé à dépasser les cours internationaux pour les mêmes denrées importées. Chaque relèvement des prix était justifié par les bienfaits attendus de la politique du prix rémunérateur (incitation à travailler mieux, produire plus, ...). Le problème est que cet impact positif se fait encore attendre. Les faits sont probants : les rendements moyens sont demeurés, en longue période, désespérément médiocres. Depuis le début des années 1960, sauf pour la betterave, aucun gain de productivité significatif n'a été réalisé. Pour les céréales principales, par exemple, le rendement moyen à l'hectare ne s'est amélioré, en trois décennies, que de deux à trois quintaux.

Là réside le fond du problème, car il est évident qu'à ces niveaux de rendements, on est fatalement dans l'impasse, surtout dans un contexte marqué par d'énormes inégalités de structures, foncières, sociales et régionales, qui se répercutent nécessairement sur les performances obtenues. Un prix à la production officiel, unique, indifférencié ne signifie pas grand chose en soi. Il peut être à la fois rémunérateur et non rémunérateur. Un prix de 240 DH le quintal de blé par exemple ne nourrit pas le petit paysan qui fait cinq à six quintaux sur un ou deux hectares, mais permet en revanche de substantiels profits à un gros exploitant qui fait cinquante quintaux sur deux ou trois cent hectares. Comment fixer un prix uniforme qui soit rémunérateur pour les plus faibles, la majorité, sans que cela tourne à l'enrichissement abusif des plus forts, une minorité ? Faute d'une amélioration généralisée et conséquente des rendements, un tel système peut effectivement aboutir à des niveaux de prix «trop élevés» sans être assez rémunérateurs : trop pour le consommateur (ou l'Etat quand il subventionne), et pas assez pour le producteur qui de toute façon ne produit pas assez pour gagner de quoi vivre décemment. C'est dire l'erreur qu'il y a à oublier les limites de toute politique des prix et à la croire apte à dispenser des réformes structurelles incontournables.

Dès le début des années 1980, toutes ces tares de la politique des prix étaient pourtant clairement identifiées. Les responsables au Maroc ont quand même continué à relever les prix à la production et à éviter d'affronter les vrais problèmes de l'agriculture marocaine. D'autant plus que, outre la Banque Mondiale, les gros exploitants poussaient dans ce sens, à la veille de chaque début de campagne. Nombreux parmi ces derniers en étaient arrivés à considérer que la maximisation de leurs profits passait par les «prix de

l'Etat», plutôt que par la productivité du sol. A la limite, plus les «prix garantis» paraissent intéressants et moins l'effort pour améliorer les rendements apparaissait nécessaire. En ce sens, on peut se demander si cette politique n'a pas plutôt constitué une prime à l'inefficacité et à la médiocrité.

b) Les méfaits des intermédiaires

Longtemps sous-estimé, voire ignoré, le rôle négatif des intermédiaires dans la commercialisation intérieure des céréales en particulier (commerçants, collecteurs, courtiers, ...) est maintenant reconnu par les responsables. Leur dénonciation sert même d'argument pour conforter la thèse de l'abandon des subventions puisque celles-ci profiteraient plus aux intermédiaires qu'aux producteurs. En revanche, la discrétion demeure de rigueur quant à la responsabilité des intermédiaires avec l'extérieur, au niveau des importations notamment. Car, s'il est vrai que les cours internationaux échappent évidemment à la volonté des autorités nationales, une politique plus avisée pourrait certainement aider à minimiser le coût des importations, en tout cas à mieux tirer parti de situations souvent très changeantes. Or, la politique de l'Etat n'a pas évolué dans ce domaine. Ce qui est en tout cas patent, c'est la multiplicité des canaux et des modes d'importation, conjugués néanmoins avec la mainmise d'une poignée d'entreprises qui disposent souvent d'une trop grande liberté d'action et tendent à agir plus en fonction de leurs propres intérêts que de ceux du pays : soit de profits, mauvaise gestion, erreurs d'appréciation sur l'évolution des cours mondiaux, «tributs» divers, malversations, ... Les causes peuvent changer mais l'effet est le même : elles grevent les importations d'un surcoût qui pèse dans la formation du prix final.

c) Transformation : des façonniers rentiers de l'Etat

Quand on examine la structure des minoteries industrielles, des sucreries, des huileries et des laiteries, on est frappé par la taille relativement grande des entreprises et la forte concentration qui y règne. Partout, deux ou trois géants dominent largement le secteur (au niveau national ou régional pour les minoteries). La structure de leur capital est dominée par le capital privé et, pour les plus grandes d'entre elles, la présence d'intérêts étrangers est encore importante. Ces entreprises opèrent sur des marchés où la concurrence est soit inexistante, soit très faible. Au demeurant, dans un contexte général de marasme économique persistant, ces entreprises font figure d'îlots relativement prospères où, à quelques exceptions près, les capacités de production sont pleinement utilisées et les chiffres d'affaires en croissance continue puisque, s'agissant de produits de première nécessité, leur demande se caractérise par une rigidité à la baisse même en période de crise, rigidité longtemps renforcée par la politique de stabilisation des prix précisément. Nous avons donc affaire à des entreprises qui, tout en étant largement privées, sont, en raison du caractère vital de leur production, totalement soustraites aux «lois du marché» et qui s'insèrent dans un processus de bout en bout contrôlé par l'Etat au point qu'elles-mêmes affirment être de simples «façonniers de l'Etat»...

En réalité, la puissance de ces entreprises est telle qu'elles n'ont guère de mal à faire admettre leur vision des choses par une administration ou trop complaisante ou trop démunie de cadres rompus aux techniques de l'audit des entreprises. Si bien que l'administration est souvent réduite à entériner des «marges», et donc des prix, déterminés en fait par les entreprises elles-mêmes. On imagine les abus qui peuvent se multiplier dans un système où la totalité de la valeur ajoutée est ainsi garantie d'avance par l'Etat. D'autant plus que, étant moins jugés sur leurs résultats que sur leurs prévisions, les responsables de ces entreprises ne sont guère incités à améliorer leur gestion. Ainsi, ici on préférera distribuer les bénéfices et s'endetter pour financer l'activité d'exploitation et l'investissement (que, au demeurant, on tâchera d'amortir le plus vite possible) ; là, on maintiendra un matériel désuet, quitte à supporter une consommation d'énergie excessive ou des frais d'entretien exorbitants ; ailleurs, on fera dans le clientélisme politique, se retrouvant rapidement avec des sureffectifs et une productivité du travail des plus faibles. Qu'il s'agisse des frais financiers ou de maintenance, d'énergie ou de personnel, ou encore des dotations aux amortissements, toutes ces «charges» sont couvertes par la «marge» garantie par l'Etat. Il en va de même de certaines «charges» encore moins légitimes : dépenses somptuaires, super-salaires et avantages en nature au «staff» dirigeant, factures de complaisance et autres innombrables faux frais, ... En définitive le consommateur, ou le contribuable, quant l'Etat subventionne, paie. Là encore, on se trouve face à des entreprises au comportement de rentier, ne prenant aucun risque, se contentant d'exploiter une situation, ou une «dotation» accordée par l'Etat, et de jouir de la rente qui en découle. Une fois de plus, le prix garanti dans ces conditions devient quelque chose qui ressemble fort à une prime à l'inefficacité et la subvention qui en découle est plus destinée aux entreprises qu'aux consommateurs.

d) L'Etat : percepteur avant d'être pourvoyeur

S'il faut admettre que la subvention est bien destinée au consommateur, il conviendrait alors au moins de rendre justice à ce dernier et de faire la balance entre ce qu'il reçoit de cette manière et ce qu'il donne au titre de ce qui est le négatif de la subvention : l'impôt. Il ne s'agit pas de n'importe quel impôt mais de celui qui est prélevé sur le consommateur lors de l'achat d'un produit déterminé. Il n'est pas possible d'évacuer cet aspect de la question dans un pays où l'impôt indirect représente près des trois-quarts des recettes fiscales de l'Etat. Même si le secteur agricole est très largement défiscalisé, curieusement, un grand nombre de denrées alimentaires de grande consommation, y compris ceux de première nécessité, et à ce titre encore plus ou moins subventionnés à la consommation, supportent néanmoins et surtout lorsqu'elles sont importées et/ou transformées, une charge fiscale non négligeable. A l'exception du blé, tous supportent à l'importation des droits de douane. Le sucre est ensuite grevé d'une taxe intérieure à la consommation, l'huile de graines de la TVA. Au total, le cumul des différents droits et taxes peut sensiblement alourdir les prix bien avant qu'il soit question de subvention. Il est en tout cas évident qu'une appréciation plus objective de la situation doit tenir compte du fait qu'avant d'occasionner des dépenses à l'Etat, les denrées de base lui rapportent des recettes.

e) Quelles alternatives ?

De ce qui précède, se dégage une conclusion qui nous paraît majeure : le processus de formation des prix des produits alimentaires de base est de bout en bout grevé de surcoûts. Dans un domaine qui concerne les besoins les plus vitaux de la population, une puissante minorité s'est organisée pour faire prospérer ses affaires et assurer la pérennité de ses rentes. Entre des producteurs plus soucieux de maximiser leurs revenus que leurs rendements, des négociants et des importateurs plus préoccupés par leurs commissions que par le coût qui en résulte pour le pays, des «façonniers» plus enclins à se battre pour accroître leurs «marges» que pour améliorer leur gestion, et enfin un Etat plus prompt à prélever ses impôts qu'à verser ses subventions, le consommateur reste bien démuné face à ce que l'on pourrait appeler «le Cartel des rentiers». Car tout au long de la chaîne, nous avons tout de même rencontré moins d'entrepreneurs rationnels et productivistes que de rentiers apathiques et repus. L'enjeu, dans un tel contexte, est moins l'accomplissement d'une fonction économique que la consécration d'un rapport social et les subventions et/ou les augmentations des prix sont moins le produit d'un phénomène économique objectif que le moyen de préserver les rapports des «rentes relatives» sur le compte de la majorité défavorisée des contribuables consommateurs. Ainsi, on mesure mieux à présent combien il est fallacieux de justifier les hausses des prix à la consommation par les impératifs de la «vérité des prix», dans un système qui en ignore les impératifs les plus élémentaires.

Si le processus de formation des prix s'avère excessivement alourdi par des surcoûts de toute sorte, une autre conclusion, corollaire de la première, s'impose : la réduction des subventions de l'Etat ne passe pas forcément par l'augmentation des prix à la consommation. Une réforme du système des prix à la production (celui-ci devenant plus sélectif, modulé en fonction des régions, des exploitations, mieux intégré dans une politique globale d'encadrement de la production impliquant des droits pour l'agriculteur mais aussi des obligations, à commencer par le respect de certains engagements) ; une réorganisation des structures de commercialisation intérieures et des importations, et une définition d'une politique globale et avisée du commerce extérieur, une restructuration et un sérieux assainissement des secteurs et des entreprises de transformation, une politique fiscale plus conséquente et moins injuste, ... Voilà quelques axes de réforme de nature à alléger considérablement les coûts des denrées en question et donc à présenter sous un autre aspect le lancinant problème des prix des produits alimentaires de base. Étant entendu qu'à terme, on ne le dira jamais assez, la vraie solution réside dans l'accroissement de la productivité, laquelle n'est possible qu'au prix de réformes audacieuses des structures agraires.

Notes

1. FAO, Maroc, Document d'information sur le pays, Rome, 1994, pp. 1-19.
2. Plan Triennal 1965-1967, Direction Générale à la Promotion Nationale et au Plan, Rabat, 1965, p.92.
3. Selon que l'on tienne compte ou non des barrages de retenue. Compte tenu de la multiplicité des fonctions des barrages (énergie, eau potable, irrigation), leur coût ne peut être totalement imputé à l'agriculture d'irrigation.
4. Cf. Discours Royal, le Matin du Sahara, Casablanca, 31-12-1992.

5. Les cas du blé tendre et de l'huile de graine sont significatifs à cet égard : leur offre sur le marché local à des prix bas et de surcroît inférieurs à ceux des produits traditionnels de substitution (blé dur et huile d'olive) a contribué à encourager la consommation mais pas la production. Ainsi, commença à s'affirmer le divorce entre modèle de consommation et structures productives aptes à le satisfaire.
6. Par rapport au texte originel, une mise à jour a en effet été effectuée, mais celle-ci a essentiellement porté sur les mesures de politique économique.
7. A titre indicatif, au niveau des facteurs de production, les périmètres irrigués concentrent 50 % des engrais utilisés par le secteur agricole, 30 % des semences céréalières et fourragères et 40 % des produits de traitement contre la folle avoine. Cf. A. Rami et alii : Ajustement Structurel et mise en valeur en irrigué - Table Ronde organisée par l'IAV Hassan II, Wye College et l'ANAFID : les politiques d'ajustement structurel et leurs impacts sur l'agriculture irriguée au Maroc - Agadir, 22-23 oct. 1992, Doc. Ronéo, p.16.
8. CNCA, Rapports annuels; voir aussi FAO, Maroc, Document d'information sur le pays, Rome, 1994, p.66.
9. Cf. Annuaires statistique du Maroc.
10. Ces chiffres sont cependant légèrement supérieurs au chiffre avancé dans la première partie de ce texte, 33 kg/ha en 1992, parce que les sources sont différentes: MEDAGRI.96 pour le premier et le Ministère de l'agriculture marocain pour les seconds.
11. Voir dans le même sens : Banque Mondiale, Rapport d'achèvement d'exécution, Deuxième Prêt à l'ajustement du secteur agricole, Washington D.C., 12-9-1994.

Références

- **Akesbi, N.** (1981).- Impôt, surplus et dépendance alimentaire.- In : *Libération*, hebdomadaire.- Casablanca, n° 296-297, 23/1-5.2.
- **Akesbi, N.** (1986).- L'Etat marocain, pris entre les impératifs de la régulation et les exigences de l'extraversion.- In : *Annuaire de l'Afrique du Nord 1984*.- Aix-en-Provence.
- **Akesbi, N.** (1988).- Subventions et crise des finances publiques au Maroc.- In : *Revue Française de Finances Publiques*, n° 23.- Paris : LGDJ.
- **Akesbi, N.** (26-28 juin 1990).- La politique de stabilisation des prix des produits alimentaires de base au Maroc : entre la réalité des pauvres et la «vérité des rentes».- In : *Comment nourrir le monde ?*, Actes de Colloque, Solagrall.- Paris : Solagrall.
- **Akesbi, N. et Guerraoui, D.** (1991).- *Enjeux Agricoles. Evaluation de l'expérience marocaine*.- Casablanca : Ed. Le Fennec.
- **Akesbi, N. et Thoyer, S.** (1993).- La politique d'ajustement structurel dans le secteur agricole au Maroc et son impact sur les périmètres irrigués.- In : *Annales Marocaines d'Economie*, n°7.- Rabat.
- **Akesbi, N.** (1993).- *L'impôt, l'Etat et l'Ajustement*.- Rabat : Actes éditions.
- **Association des Economistes du Maroc** (1994).- Bilan décennal du programme d'ajustement structurel et perspectives de l'économie marocaine.- In : *Annales Marocaines d'Economie*, n° spécial, Actes du Colloque International, 1-3 octobre 1993.
- **Banque Mondiale** (1988).- *PASA. Rapport d'achèvement du projet*.
- **Banque Mondiale** (1994).- *Rapport d'achèvement d'exécution : Deuxième Prêt à l'Ajustement du secteur agricole*.
- **Banque Mondiale** (1995).- *Rapport d'évaluation rétrospective : Deuxième prêt à l'Ajustement du secteur agricole*.
- **Bouanani, M.**- *L'ajustement structurel Agricole*.- Table ronde organisée par l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II et Wye College (GB), sur le thème : Les politiques d'ajustement structurel et leurs impacts sur l'agriculture irriguée au Maroc.- Agadir, 22-23 octobre 1992 (Doc.Ronéo.).
- **FAO** (1994).- *Document d'information sur le pays*.- Rome : FAO.
- **Fondation Nationale des Sciences Politiques** (1994).- *Libre-échange et migration internationale au Maghreb*.- Paris : Doc.coll.
- **Hajji, N., Jaidi, L. et Zouaoui, M.** (1992).- *Prix et concurrence au Maroc*.- Casablanca : Najah El Jadida.
- **Maroc. Caisse Nationale de Crédit Agricole**.- *Rapports annuels* (Diverses années)
- **Maroc. Direction de la Statistique**.- *Annuaire Statistique du Maroc*.
- **Maroc. MAMVA/DPAE** (1992).- *Mesures de politique économique ayant touché les prix des produits et intrants agricoles*.- Rabat : MAMVA/DPAE.
- **Maroc. MAMVA/DPAE** (1994).- *Récapitulatif des mesures et réformes prévues dans le cadre du PASA, du PISA et de la stratégie du développement agricole*. Rabat : MAMVA/DPAE.
- **Maroc. MARA et Associates for International Resources and Development Inc. (AIRD)** (janvier 1986).- *La politique de prix et d'incitations dans le secteur agricole*. Rapport final.- Rabat : MARA/AIRD.
- **Maroc. MARA et Associates for International Resources and Development Inc. (AIRD)** (janvier 1990).- *Agro-concept : Etude de la politique de prix et d'incitations dans le secteur agricole, Phase 2*. Rapport principal.- Rabat : MARA/AIRD.
- **MEDAGRI** (1994).- *Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*.- Montpellier : Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes/Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

- **Morrisson, Ch.** (1991).- *Ajustement et équité au Maroc*.- Paris : OCDE.
- **Pinstrup-Andersen, P.** (mai-juin 1985).- Les prix alimentaires et les pauvres dans les pays en voie de développement.- In : *Économie Rurale*.
- **Rami, A. et al.**- *Ajustement structurel et mise en valeur en irrigué*.- Table Ronde organisée par l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Wye College et l'ANAFID : les politiques d'ajustement structurel et leurs impacts sur l'agriculture irriguée au Maroc.- Agadir, 22-23 oct. 1992 (Doc. Ronéo, p. 16).



Annexe

Tableau 1. Population (en millions)

Population	1987	1989	1991	1993
Population totale	22,88	23,95	25,02	26,07
Population rurale	12,32	12,53	12,75	12,92
Population agricole	9,07	9,10	9,11	9,10
Population active totale	7,03	7,49	7,96	8,44
Population active agricole	2,76	2,81	2,84	2,87
Population active agricole / population active totale (%)	39,3	37,5	35,7	34,0

Source : Direction de la Statistique (population totale et rurale) et MEDAGRI 1995 (pour les autres données)

Tableau 2. Produit intérieur brut, total et agricole (en millions de Dh)

Produit intérieur	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
PIBtotal(p.cr.)	74 090	79 034	92 898	99 143	112 335	129 507	154 725	156 689	181 583	193931	213 990	240 757	242 619
PIBtotal(p.cs.)	74 090	72 042	78 971	78 531	81 937	87 119	94 350	91 942	101492	104031	107 908	113 460	109 512
PIB Agricole (p. cr.)	13 653	10 206	14 225	15 034	16 851	21 497	29 526	24 075	33 147	33 670	35 870	45 516	36 125
PIB Agricole (p. cs.)	13 653	9 746	13 154	11 791	12 226	14 482	19 801	15 133	19 885	20 798	19 404	23 348	16 250
PIBA/PIB (p. cr.)	18,4	12,9	15,3	15,2	15,0	16,6	19,1	15,2	17,3	17,2	16,8	19,0	14,9
PIBA/PIB (p. cs.)	18,4	13,5	16,7	15,0	14,9	16,6	21,0	18,2	19,6	20,0	18,0	20,6	14,8
PIBA/hab (p. cr. (dh))	706	515	699	722	790	984	1321	1052	1416	1406	1465	1819	1416
PIBA/hab (p. cs. (dh))	706	491	646	566	573	663	886	661	850	868	792	933	637

Source : Annuaire Statistique du Maroc

p. cr.: prix courants

p. cs.: prix constants

Dh: dirhams

Tableau 3. Production et importation de céréales (en milliers de quintaux)

	Blé		Orge		Maïs		Autres Céréales		Total Céréales	
	Product*	Importat*	Product*	Importat*	Product*	Importat*	Product*	Importat*	Product*	Importat*
1960	14720	1 753,0	15985	0,5	5405	0,2	1 791	32,7	37901	1 786,4
1961	8 280	3 688,8	6 555	1 969,5	1 495	0,1	943	0,3	17 273	5 658,7
1962	18250	3691,3	16330	840,4	4830	0,2	1 646	0,3	41 056	4432,2
1963	15 520	1 176,5	20 155	9,9	5 520	0,2	1 813	0,5	43 048	1 187,1
1964	15 560	1 514,7	16 100	22,1	4 600	0,3	1 586	0,3	37 846	1 537,4
1965	18 170	2 283,3	16 445	—	3 795	100,2	1 396	0,1	39 806	2 383,6
1966	11 500	5 788,5	7 015	274,9	2 185	130,6	996	—	21 696	6 194,0
1967	15 065	8 552,9	15 180	46,8	3 565	132,3	1 282	0,8	35 092	8 732,8
1968	25 500	5 919,8	32 100	—	3 800	27,3	1 846	0,2	63 246	5 947,3
1969	14690	1 019,7	20400	2,6	4300	15,5	1 208	25,2	40598	1 063,0
1670	18 005	3 583,7	19 532	44,0	3 196	0,2	1 625	0,1	42 358	3 628,0
1971	21 881	6 805,7	25 719	55,0	3 899	104,1	1 705	0,1	53 204	6 964,9
1972	21 608	3 824,1	24659	25,0	3676	104,2	1 188	nég	51 131	3 953,3
1973	15 741	9 049,4	12 546	598,1	2 175	321,0	922	0,2	31 382	9 968,7
1974	18 530	7 776,7	23 870	53,8	3 900	298,7	1 395	0,6	47 695	8 129,8
1975	15 748	13 521,3	15 853	911,1	3 708	344,4	1 892	0,3	37201	14 777,1
1976	21 349	10 122,8	28 604	—	4 925	0,8	1 614	0,7	56 492	10 124,3
1977	12 876	13 170,5	13 450	260,7	1 843	415,3	404	1	28 573	13 847,5
1978	18 765	15 548,6	23 362	170,1	3 904	756,0	616	0,1	46 546	16 474,8
1979	17 964	14 969,8	18 862	103,0	3 116	1 021,2	793	1,5	40 735	16 095,5
1980	18 110	16515,0	22 097	129,8	3327	1 146,8	1 523	0,4	45 057	17792,0
1981	8 921	22 620,9	10 390	2 042,3	897	1 808,8	1 010	110,1	21 218	26 582,1
1982	21 834	15 984,8	23 337	1 703,3	2 469	1 436,2	1 404	1,7	49 045	19 126,0
1983	19703	17381,8	12277	22,0	2584	1 728,5	1 168	304,7	35734	19437,0
1984	19 895	24 764,9	14 046	970,0	2 640	1 296,9	918	192	37 499	27228,8
1985	23 582	19 219,5	25 414	110,1	3 210	1 654,7	799	384,9	53 005	21 369,2
1986	38091	13549,5	35629	47,3	3068	2150,2	1 264	114,1	78052	15861,1
1987	24274	19445,1	15433	—	2400	2562,3	1 019	108	43126	22115,4
1988	40 193	13 689,1	34 540	36,0	3 580	1 422,7	1 080	284,2	79 393	15 432,0
1989	39 270	12 553,0	29 986	—	4 028	479,2	805	245,7	74 189	13 277,9
1990	36 139	13 566,2	21 376	195,1	4 356	1 446,7	791	277	62 662	15,485,0
1991	49 389	15 337,6	32 525	1 832,4	3 351	1 808,1	1 308	381,2	86 573	19 359,3
1992	15 622	19 380,5*	10 807	2 981,8	2 156	1953,9*	497	12,5*	29 082	24 328,7*
Moyennes										
1967-71	19 028	5 176,4	22 586	30,0	3 752	55,9	1 533	5,3	46 900	5 267,2
1972-76	18 595	8 858,9	21 106	317,6	3 677	213,8	1 402	0,4	44 780	9 390,6
1977-81	15 327	16 565,0	17 632	541,2	2 617	1 029,6	869	22,6	36 426	18 158,4
1982-86	24 621	18 180,1	22 141	570,5	1 794	1 653,3	1 111	199,5	50 667	20 604,4
1987-91	37 853	14 918,2	26 772	412,7	3 543	1 543,8	1 001	259,2	69 169	17 133,9

Chiffres arrêtés fin octobre

Source : FAO, Document d'information sur le pays - Maroc, 1994

Tableau 4. Production et exportation de tomates et de pommes de terre (en milliers de quintaux)

	Tomates		Pommes de terre	
	Product*	Exportat*	Product*	Exportat*
1959-60	270	147,3	136	53,2
1960-61	260	99,5	150	60,8
1961 -62	211	134,3	216	96,5
1962-63	176	127,4	225	83,4
1963-64	253	111,0	188	88,2
1964-65	325	145,8	270	101,8
1965-66	302	104,7	275	83,4
1966-67	277	117,7	205	66,7
1967-68	245	99,9	190	84,2
1968-69	nd	125,5	nd	47,6
1969-70	nd	136,4	nd	64,0
1 970-71	nd	136,4	nd	67,9
1971 -72	nd	112,0	nd	81,2
1972-73	nd	162,8	nd	87,5
1973-74	nd	148,0	nd	69,6
1974-75	nd	136,4	nd	75,4
1975-76	450 F	113,4	nd	70,2
1976-77	554 F	121,1	nd	50,0
1977-78	465 F	105,3	nd	45,7
1978-79	413 e	97,9	568 e	31,7
1979-80	400 F	96,6	543 e	43,0
1980-81	370 e	85,0	396 e	28,0
1981-82	380 F	90,4	539 e	20,9
1982-83	355 e	64,4	572 e	39,4
1983-84	370 F	88,7	550 e	50,1
1984-85	527	94,0	840	48,1
1985-86	593	99,8	733	69,3
1986-87	642	95,0	771	52,0
1987-88	647	89,0	860	47,0
1988-89	711	105,0	877	99,0
1989-90	666	91,0	881	60,0
1990-91	642	134,0	1 073	126,0

F: Estimations de la FAO e: Estimations du MARA

Source : FAO, Document d'information sur le pays - Maroc, 1994

Tableau 5. Production de légumineuses (en milliers de quinlaux)

	Fèves	Total
1959-60	1 120	2 430
1960-61	600	1 360
1961-62	1 000	2 230
1962-63	587	1 557
1963-64	963	2 149
1964-65	1 199	2 466
1965-66	530	1 404
1966-67	970	1 990
1967-68	1 700	3 740
1968-69	1 553	2 942
1969-70	1 899	3 915
1970-71	2 426	3 367
1971-72	1 672	4 143
1972-73	1 887	3 537
1973-74	3 455	7 048
1974-75	2 127	4 509
1975-76	2 302	4 962
1976-77	937	1 584
1977-78	1 614	2 649
1978-79	1 475	3 428
1979-80	1 045	2 310
1980-81	388	667
1981 -82	987	2 216
1982-83	1 423	2 746
1983-84	1 223	2 456
1984-85	1 945	3 885
1985-86	2 146	4 680
1986-87	1 273	3 137
1987-88	2 320	4 502
1988-89	1 662	3 473
1989-90	1 341	3 368
1990-91	2 038	4 485
1991 -92	675	1 545

Source : FAO, Document d'information sur le pays - Maroc, 1994

Tableau 6. Evolution des cultures sucrières

	Betterave	Canne	Total	Sucre		Total
				Production	Importation	
1962	nég.	—	nég.	—	404,5	404,5
1963	73,3	—	73,3	nég.	366,4	366,4
1964	180,8	—	180,8	19,7	377,3	397,0
1965	175,0	—	175,0	21,4	371,5	392,9
1966	392,4	—	392,4	50,2	340,3	390,5
1967	360,0	—	360,0	44,5	302,8	347,3
1968	785,2	—	785,2	99,3	281,2	380,5
1969	892,4	—	892,4	109,3	253,0	362,3
1970	1 179,4	—	1 179,4	149,9	273,1	423,0
1971	1 611,9	—	1 611,9	222,5	246,4	468,9
1972	1 681,6	—	1 981,6	243,0	222,0	465,0
1973	1 478,5	—	1 478,5	221,7	277,9	499,6
1974	1 947,5	nég.	1 947,5	272,3	274,9	547,2
1975	1 792,0	62,8	1 854,8	259,4	267,3	526,7
1976	2 361,6	77,6	2 439,2	312,2	261,0	573,2
1977	1 473,7	177,4	1 651,1	232,8	379,1	611,9
1978	2 399,1	333,9	2 733,0	366,9	289,0	655,9
1979	2 174,5	293,5	2 468,0	322,8	279,2	602,0
1980	2 189,1	375,2	2 564,3	329,7	328,2	657,9
1981	2 114,7	622,4	2 737,1	353,1	310,0	663,1
1982	2 314,8	510,5	2 825,3	374,7	270,0	644,7
1983	2 588,5	734,9	3 323,4	435,0	247,6	682,6
1984	2 525,6	775,0	3 300,6	402,5	283,2	685,7
1985	2 243,5	759,3	3 002,8	362,0	238,0	600,0
1986	2 631,0	794,4	3 425,4	411,3	297,2	708,5
1987	2 750,3	849,0	3 599,3	425,6	294,0	719,6
1988	2 990,2	1 094,3	4 084,5	504,7	278,0	782,7
1989	2 885,0	985,9	3 870,9	470,3	276,0	746,3
1990	2 935,9	1 019,1	3 955,0	499,4	249,9	749,3
1991	3 036,1	1 027,7	4 063,8	498,1	280,0	778,1
1992	2 754,1	993,8	3 747,9	453,0	308,0*	—
Moyennes						
1967-71	965,8	—	965,8	125,1	271,3	396,4
1972-76	1 852,2	28,1	1 880,3	261,7	260,6	522,3
1977-81	2 070,2	360,5	2 430,7	321,1	317,1	638,2
1982-86	2 460,7	714,8	3 175,5	397,1	267,2	664,3
1987-91	2 919,5	995,2	3 914,7	479,6	275,6	755,2

* Chiffres arrêtés fin octobre

Source : FAO, Document d'information sur le pays - Maroc, 1994

Tableau 7. Production et exportation d'agrumes (en milliers de tonnes)

	Production				Exportation			
	Oranges	Petits fruits	Pomelos et citrons	Total	Oranges	Petits fruits	Pomelos et citrons	Total
1959-60	384	34	22	440	286	22	10	318
1960-61	425	37	24	486	310	28	12	350
1961-62	410	29	16	455	305	28	14	347
1962-63	423	48	18	489	316	28	18	362
1963-64	544	56	30	630	411	44	18	473
1964-65	446	47	40	533	358	39	26	423
1965-66	535	60	42	637	360	50	22	432
1966-67	603	98	16	717	429	52	28	509
1967-68	381	116	13	810	513	75	21	609
1968-69	601	88	39	728	438	71	26	535
1969-70	727	149	11	887	492	122	3	617
1970-71	680	141	10	831	461	121	2	584
1971 -72	671	152	23	846	491	117	2	610
1972-73	737	251	24	1 012	530	184	3	717
1973-74	627	188	27	842	451	133	2	586
1974-75	477	100	6	583	394	86	2	482
1975-76	523	118	9	650	374	86	2	462
1976-77	570	212	16	798	444	149	2	595
1977-78	760	283	27	1 070	507	162	4	673
1978-79	630	232	14	876	381	155	2	538
1979-80	788	272	20	1 080	577	190	3	770
1980-81	680	303	20	1 003	487	200	3	690
1981 -82	679	297	19	995	420	181	4	605
1982-83	691	245	22	958	443	155	4	601
1983-84	747	243	27	1 017	389	131	2	522
1984-85	686	245	30	960	403	136	5	544
1985-86	809	346	30	1 185	425	178	4	607
1986-87	650	290	20	960	310	150	10	470
1987-88	891	303	40	1 234	440	136	5	581
1988-89	1 011	421	12	1 444	452	184	7	643
1989-90	786	225	39	1 050	323	109	6	438
1990-91	1 117	311	40	1 468	535	138	12	685
1991-92	783	273	8	1 064	355	164	12	531

Source : FAO, Document d'information sur le pays - Maroc, 1994

Tableau 8. Production d'olives - Production et exportation d'huile d'olive (en milliers de tonnes)

	Olives	Huile	
		Production	Exportation
1959-60	198	27	1,5
1960-61	113	13	0,4
1961 -62	181	25	0,2
1962-63	140	19	8,7
1963-64	145	19	2,5
1964-65	200	29	1,0
1965-66	177	26	16,1
1966-67	267	44	1,7
1967-68	155	23	2,6
1968-69	491	55	36,6
1969 70	320	15	7,0
1970-71	160	15	7,9
1971 -72	506	55	34,5
1972-73	195	33	21,5
1973-74	255	30	20,5
1974-75	201	26	13,3
1975-76	304	36	15,3
1976-77	163	15	13,8
1977-78	304	36	0,1
1978-79	163	15	0,1
1979-80	440	39	16,6
1980-81	277	23	0,8
1981-82	300	25	0,2
1982-83	419	45	1,3
1983-84	250	23	0,2
1984-85	368	28	0,1
1985-86	482	30	0,1
1986-87	350	35	0,1
1987-88	360	38	0,2
1988-89	450	30	0,2
1989-90	390	75	30,0
1990-91	500	55	2,3

Source : FAO, Document d'information sur le pays - Maroc, 1994

Tableau 9. Production de raisins - Production et exportation de vins

	Raisins	Vins	
	(x 1 000 tonnes)	Productions (x 1 000 hl)	Exportations (x 1 000 hl)
1959-60	364	2 308	1 470
1960-61	357	2 226	1 510
1961-62	304	1 896	1 740
1962-63	392	2 579	1 670
1963-64	401	2 460	1 720
1964-65	507	3 450	1 360
1965-66	362	2 110	1 600
1966-67	238	1 369	1 230
1967-68	310	1 750	nd
1968-69	160	707	nd
1969-70	203	1 253	1 220
1970-71	276	1 146	439
1971-72	264	1 151	850
1972-73	286	1 275	1 154
1973-74	280 F	1 297	815
1974-75	280 F	699	665
1975-76	210 F	789	395
1976-77	215 F	922	387
1977-78	215 F	548	196
1978-79	239 F	1 104	153
1979-80	200 F	910	298
1980-81	210 F	517	507
1981-82	210 F	350	534
1982-83	194	436	136
1983-84	237	395	200
1984-85	262	304	98
1985-86	170 F	466	39
1986-87	160 F	370	4 9
1987-88	163 F	400	41
1988-89	257	500	32
1989-90	197	300	41
1990-91	200 F	500	54

Source : FAO, Document d'information sur le pays - Maroc, 1994

Tableau 10. Cheptel (en milliers de têtes)

	Bovins	Ovins	Caprins	Total
1965	2 288	8 659	5 050	15 997
1966	2 372	9 607	5 970	17 949
1967	nd	nd	nd	nd
1968	2 536	10 918	5 852	19 306
1969	2 576	11 724	5 826	19 576
1970	2 674	11 724	5 553	19 951
1971	2 718	11 120	5 023	18 861
1972	2 785	11 907	4 616	19 308
1973	2 751	13 241	5 527	21 519
1974	nd	nd	nd	nd
1975	3 600	14 300	5 700	23 600
1976	3 400	13 500	5 600	22 500
1977	3 620	14 270	5 750	23 640
1978	2 907	15 272	5 972	24 151
1979	3 461	15 992	5 703	25 156
1980	3 376	16 510	6 153	26 039
1981	3 248	15 675	5 462	24 385
1982	2 537	10 155	4 091	16 783
1983	2 431	12 611	4 911	19 953
1984	2 363	11 493	4 222	18 078
1985	2 501	12 862	4 662	20 025
1986	2 851	14 545	5 276	22 672
1987	3 178	16 136	5 807	25 121
1988	3 137	12 733	5 030	20 900
1989	3 324	13 761	5 281	22 366
1990	3 346	13 514	5 335	22 195
1991	3 438	16 268	4 980	24 686
1992*	3 300	17 200	5 500	26 000

* Provisoire

Source : FAO, Document d'information sur le pays - Maroc, 1994

Tableau 11. Evolution de la balance commerciale (en milliers de Dirhams)

Années	Importations	Exportations	Soldes	Taux de couverture
1981	22 455 050	12 002 646	-10 452 404	53,5
1982	25 990 248	12 439 745	-13 550 503	47,9
1983	25 591 213	14 724 203	-10 867 010	57,5
1984	34 395 519	19 109 531	-15 285 988	55,6
1985	38 675 074	21 740 090	-16 934 984	56,2
1986	34 607 911	22 103 471	-12 504 440	63,9
1987	35 270 763	23 389 986	-11 880 777	66,3
1988	39 132 492	29 750 520	-9 381 972	76,0
1989	46 594 364	28 270 580	-18 323 784	60,7
1990	57 022 878	34 857 644	-22 165 234	61,1
1991	59 719 800	37 283 300	-22 436 500	62,4
1992	62 804 500	33 958 700	-28 845 800	54,1

Source : Annuaire Statistiques du Maroc

Tableau 12. Structure du commerce extérieur (par groupement d'utilisation) 1980-1991 (en %)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Importations													
. Produits alimentaires	16,9	20,5	13,4	14,8	16,9	13,2	12,5	11,3	10,7	10,7	8,4	8,6	12,1
. Matières premières	35,3	38,2	38,9	40,0	39,3	43,6	31,9	33,0	29,5	26,8	29,0	26,2	26,3
. Demi-produit	21,1	17,3	18,6	19,3	18,9	19,2	21,7	23,2	26,4	26,0	24,1	25,5	23,5
. Biens d'équipement	18,9	17,2	22,1	19,0	18,8	16,9	23,8	20,9	22,4	25,7	26,8	27,2	26,7
. Biens de consommation	7,8	6,7	7,0	6,9	6,1	7,1	10,0	11,7	11,0	10,8	11,6	12,5	11,3
. Or industriel	nég	—	—	nég	—	nég	nég	—	nég	nég	nég		
Total importations	100												
Exportations													
. Produits alimentaires	26,9	25,3	24,3	25,3	22,4	25,3	29,5	27,1	25,3	25,7	24,8	27,9	26,4
. Matières premières	47,5	44,7	39,5	33,7	35,2	32,7	25,7	22,4	23,1	25,8	21,2	16,6	17,3
. Demi-produit	14,0	17,5	21,4	25,7	26,9	24,3	22,5	23,9	29,0	21,0	25,2	25,4	24,0
. Biens d'équipement	0,3	0,2	0,5	0,5	0,7	0,7	1,9	1,3	1,2	3,5	3,6	4,1	4,3
. Biens de consommation	11,3	12,2	14,3	14,8	14,8	17,0	20,4	25,2	21,3	24,0	25,2	26,0	28,0
Total exportations	100												

Source : Annuaire Statistiques du Maroc

Tableau 13. Balance agro-alimentaire (en millions de Dirhams)

	1990	1991	1992
Exportations	4 577	5 179	4 324
dont : - agrumes	1 396	1 819	1 461
- primeurs	613	922	873
- conserves végétales	1 825	1 806	1 418
Importations	4 877	5 096	7 603
dont : - Céréales	1 661	1 784	3 322
- Sucre	666	593	808
- Huiles	627	754	787
- Produits laitiers	552	547	768
- Thé	585	526	631
-Café	187	183	186
Solde	-300	83	-3 279
Taux de couverture (%)	94	102	57

Source : FAO, Document d'information sur le pays - Maroc, 1994

Tableau 14. Taux d'auto-suffisance en denrées alimentaires (en %)

Denrées	1961-65	1971-75	1981-85	1990	2000 (1)
Céréales	91	82	63	80	92
dont blé tendre	59	38	27	53	
Sucre	7	54	64	65	77
Huiles végétales	8	9	4	35	45
Produits laitiers	61	60	55	58	100

1 : Projections du Plan 1988-92

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire

Tableau 15. Formation Brute de Capital Fixe (en millions de Dirhams)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Matériel et outillage	7 037	9 936	8 694	10 658	12 277	14 240	13 413	15 309	19 583	24 326	25 781	26 505
Bâtiment	6979	7735	7918	7918	8664	9099	9447	11 803	13676	15327	16214	15501
Travaux Publics	5 792	6 989	6 784	6 414	7 832	8 361	7 347	8 798	9 440	9 522	9 531	9 918
Aménagement et plantation	394	403	442	518	597	603	705	717	814	1 222	1 489	1 693
Bétail	310	313	395	446	557	688	719	608	661	662	848	869
Total	20 512	25 376	24 233	25 954	29 927	32 991	31 631	37 235	44 174	51 059	53 863	54 486
FBCF/PIB (en %)	26	27,3	24,4	23,1	23,1	21,4	20,1	20,6	23	24,6	22,2	22,3

Source : Annuaire Statistique du Maroc

Tableau 16. Code des investissements agricoles (1975)

	Groupement	Individus
1. Cultures annuelles		
1.1. Matériel agricole. Taux de subvention actuel en % du prix d'achat.		
. Tracteurs	25	0
. Matériel d'accompagnement	25	0
. Moissonneuses-batteuses	20	0
. Pick-up	30	20
. Faucheuses	30	20
. Semoirs-épandeurs	30	20
. Matériel de traitement	30	20
. Harnachement	50	50
. Motoculteurs	25	25
1.2. Engrais	30	20
1.3. Semences		
. Blé dur	35	10 à 25
. Blé tendre	-	-
. Variété 149	35	10 à 25
. Variété 908-3.597 et Siété Cerros	35	25 à 30
2. Arboriculture		
	Bour	Irrigué
2.1. Création et extension du verger national		
. Engrais de fonds : cession gratuite	4 kg/arbre	4 kg/arbre
. Subvention d'entretien (en Dh/arbre de la 2ème à la 5ème année et pour un taux de réussite de 80 %)	0,25	0,40
. De la 6ème à la 7ème année et pour les espèces suivantes :		
- Agrumes)		
- Pommiers/poiriers)		
- Palmiers-dattiers)	0,30	0,40
- Oliviers)		
. Taux de subvention pour groupement sur les plans fruitiers	50	50
2.2. Opération olivier		
. Taux de subvent° des traitements phytosanitaires (matériel + produits)	100	100
2.3. Opération amandier. Subvention des traitements phytosanitaires	100	100
3. Elevage		
3.1. Alimentation du bétail (taux de structure en % du prix d'achat)		
. Achat de semences fourragères	30	60
. Frais de transport des sous-produits des sucreries aux CT/CMV		
Centres d'affouragement	100	
. Achat de fourrage	30	50
3.2. Amélioration génétique	Individus	Groupement
. Acquisition du cheptel. Taux de subvention	20	25
. Montant maximum de la subvention en Dh/tête		
- Bovins race pure	1 000	1 250
- Bovins race sélectionnée	60	75
. Ovins/caprins		
- Race pure	140	175
- Race sélectionnée	60	75
. Taux des primes attribuées à l'occasion d'un concours d'animaux		
- Prime de sélection		
. Espèce bovine et cameline	100	100
. Espèce ovine	30	30
- Prime de conservation		
. Espèce bovine et cameline	50	50
. Espèce ovine	15	15
3.3. Bâtiments et matériel d'élevage. Taux de subvention	20	25
. Montant maximum en Dh/tête		
- Etables bovines avec la fumière	80	100
- Etables bovines rustiques	50	62,5
- Bergeries, chèvreries, abris à moutons	14	17,5
- Curies80	100	
- Poulailers rustiques (Dh/m ² couvert)	20	25
- Poulailers modernes (Dh/m ² couvert)	40	50
- Ruches à cadres (Dh/ruche)	60	75
- Broyeurs mélangeurs et accessoires (en Dh/ exploitation)	2 600	2 250
- Laiteries annexées (Dh/unité)	4 000	5 000
- Création de centres de collecte de lait au profit des coopératives de ramassage	100	
- Plans. Types des constructions	100	

Tableau 17. Evolution du prix courant et du prix déflaté de deux engrais, le 14-28-14, et de l'urée à 46%.

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Prix cour. 14-28-14	90,0	116,5	130,0	131,4	156,6	156,6	156,6	156,6	225,0	230,0
Prix cour. Urée 46%	81,7	109,5	109,5	127,9	143,9	142,7	142,7	142,7	240,0	235,0
Prix const. 14-28-14	90,0	109,9	111,1	105,1	116,0	113,5	111,1	108,0	147,0	146,5
Prix const. Urée	81,7	103,3	93,6	102,3	106,6	103,4	101,2	98,4	156,9	149,7

Source : Bouanani, 1991

Tableau 18. Evolution de la redevance d'eau en termes courants et en termes constants entre 1983 et 1991

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Redevance (Dh/m ³)	0,143	0,220	0,240	0,320	0,330	0,340	0,340	0,340	0,340
Redevance déflatée (Base = 1983)	0,143	0,210	0,210	0,260	0,240	0,250	0,240	0,230	0,220

Le prix de l'eau est passé de 0,14 DH/m³ en 1983 à 0,34 DH en 1991, ce qui correspond à une augmentation annuelle de près de 6% en termes réels (déflatés par le déflateur du PIB).

Source : Bouanani, 1991

Tableau 19. Engrais : Rapport des prix du blé et de la betterave au prix des engrais

	1980-81		1984-85		1989-90		1991-92	
	Urée	14-28-14	Urée	14-28-14	Urée	14-28-14	Urée	14-28-14
Blé	1,71	1,58	1,75	1,68	1,53	1,38	1,15	1,12
Betterave	1,71	1,58	1,85	1,77	1,71	1,54	1,40	1,35

Source : Bouanani, 1991

Tableau 20. Eau d'irrigation : Rapport du blé et de la betterave au prix de l'eau

	1980-81	1984-85	1989-90	1991-92
Blé tendre	2 547	2 068	1 875	1 846
Betterave	2 547	2 183	2 100	2 238

Source : Bouanani, 1991

Tableau 21. Evolution des recettes de l'impôt agricole

	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985
Recettes de l'impôt agricole (MDh)	47,0	48,0	43,0	47,0	42,0	48,0	—
Recettes fiscales totales (MDh)	506,0	988,0	1 482,0	2 961,0	7 164,0	13 888,0	23 995,0
IA/RFT (%)	9,2	4,8	2,9	1,6	0,6	0,3	—
RFT/PIB (%)	9,3	10,2	11,3	17,5	19,7	19,8	20,1

Sources : Statistiques du Trésor, Ministère des Finances et Annuaire Statistique du Maroc

Tableau 22. Contribution des zones irriguées à la production nationale (Campagne 1989-90)

Productions	Superficie (x 1 000 ha)					%	Productions (x 1 000 tonnes)			
	Zones irriguées (3/4)		Bour	Total (2)	%		Zones irriguées (3)	Bour	Total (4)	%
	GH	PMH				Total (1)				
Cultures industrielles :										
- Betterave à sucre	48	0	48	16	64	75	2 304	576	2 880	80
-Canne à sucre	15	0	15	0	15	100	960	960	100	
- Coton	16	0	16	0	16	100	22	22	100	
Céréales	160	250	410	5 100	5 510	7	1 025	5 610	6 635	15
Légumineuses	15	74	87	400	489	18	89	260	349	26
Maraîchage	40	100	140	48	188	74	2 800	624	3 424	82
Fourrage	60	40	100	50	150	67	6 000	2 000	80 000	75
Autres cultures	25	44	69	100	169	41	276	200	476	58
Agrumes	34	40	74	0	74	100	1 450	1 450	100	
Autres arboricultures	60	52	112	425	537	21	896	1 700	2 596	35
Productions animales :										
- Lait							640	210	850	75
- Viande rouge							69	194	263	26
Superficie cultivée	473		600							
Superficie équipée	430		570	1 000						
Taux d'intensification	1,1		1,05							

Source : Aménagement hydro-agricole, situation actuelle et perspectives, Conseil Supérieur de l'Eau, Rabat, avril 1993